

# **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communal**

**du 4 avril 2002**

**Présidence : Madame Adine PERRET, Présidente**

**La Municipalité siège en l'absence de Messieurs les Municipaux Daniel von SIEBENTHAL et Charles FORESTIER, excusés.**

**Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent ainsi que les téléspectateurs.**

**Elle remercie tous les membres présents ce soir d'avoir répondu à la convocation, malgré cette période de vacances scolaires.**

### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs BALET Laurence, BALET Stéphane, CHAPUIS Jean-Pierre, DONKER Magrieta, DURUZ Patrik, FLACTION Josette, GIORGIATTI SUTTERLET Silvia, LOVEY Serge, MARTIN Frédérique, MARTIN Jacques, MICHOUUD Pierre-André, PASTEUR Jean-Noël, RANDIN Roger, RAYMONDAZ Jean-Luc, ROHRBACH Jacques, SCAPERROTTA Sarah, TETAZ Jean-Claude, VENIZELOS Vassilis.

Arrivé après l'appel : MARTIN Jacques.

Excusés :

Mesdames et Messieurs BALET Laurence, BALET Stéphane, CHAPUIS Jean-Pierre, DONKER Magrieta, DURUZ Patrik, FLACTION Josette, GIORGIATTI SUTTERLET Silvia, LOVEY Serge, MICHOUUD Pierre-André, PASTEUR Jean-Noël, RANDIN Roger, RAYMONDAZ Jean-Luc, ROHRBACH Jacques, TETAZ Jean-Claude, VENIZELOS Vassilis.

Absentes : MARTIN Frédérique, SCAPERROTTA Sarah.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MARS 2002

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

## 3. DEMISSIONS

Datée du 21 mars, j'ai reçu la lettre suivante :

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Au vu des circonstances, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal, et ce avec effet immédiat.*

*Je garderai un bon souvenir de ces douze années pendant lesquelles j'ai eu la chance de siéger dans cette salle. Je garderai aussi en mémoire tous ces instants privilégiés où, dans le cadre des travaux des Commissions, il m'a été donné l'occasion de nouer un dialogue autre que politique avec certains membres de cette assemblée, et par-là même de découvrir une grande richesse de cœur au sein de ce Conseil.*

*Je profite de la présente pour adresser un message tout particulier aux membres de la Commission de recours en matière d'impôts et à ceux de SA du manège et centre équestre avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler.*

*Je termine en souhaitant, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que vous puissiez conserver au sein de ce Conseil un esprit empreint de respect et d'ouverture malgré le fait que certaines idées puissent être parfois fort différentes.*

Et c'est signé Dominique SARTORETTI.

### **Madame la Présidente :**

Conseiller communal dès 1990, Monsieur SARTORETTI a été un membre très actif de notre Conseil, siégeant notamment à la Commission de recours en matière d'impôts et à la SA du manège et occupant une année, en 1998 je crois, la fonction de scrutateur de ce Conseil.

En votre nom à tous, je remercie Monsieur SARTORETTI de tout ce qu'il a fait pour notre Ville.

Pour le remplacer, le Bureau a fait appel au premier des « viennent ensuite » de la liste radicale, Monsieur Guy ANGELOZ, huissier, né en 1945, domicilié rue des Philosophes 20.

#### 4. ASSERMENTATIONS

Outre Monsieur Guy ANGELOZ, nous allons aussi assermenter Madame Suzanne ROETHLISBERGER. Quant à Madame Magrieta DONKER, sa santé ne lui permet pas encore d'être parmi nous ce soir. Elle sera donc assermentée lors d'une prochaine séance.

Madame Suzanne ROETHLISBERGER et Monsieur Guy ANGELOZ sont priés de s'avancer et l'assemblée de se lever.

La Présidente donne lecture du serment. Elle prie chaque Conseiller de lever la main droite et de prononcer " Je le promets " à l'appel de son nom.

**Madame Suzanne ROETHLISBERGER** : "Je le promets"

**Monsieur Guy ANGELOZ** : "Je le promets"

**Madame la Présidente** :

Madame et Monsieur les Conseillers, je vous félicite et vous remets un exemplaire de notre règlement. Je vous prie de bien vouloir prendre place dans la salle à votre convenance.

#### 5. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Datée du 17 mars 2002, j'ai reçu la lettre suivante de Monsieur Marcel DESPLAND :

*Madame la Présidente,*

*Recevez par la présente une copie de notre Requête adressée à la Municipalité le 6 mars 2002.*

*Nous l'avons déjà déposée au Conseil en 1991 pour le 700<sup>ème</sup>; si elle avait été acceptée, cela aurait permis d'éviter les erreurs commises.*

*Entre autres le mauvais positionnement des nouvelles bases des pylônes de l'éclairage. Cela aurait permis d'avoir les 150 Lux manquant. Sept cents Lux sont nécessaires pour avoir les retransmissions de la T.V. en direct. D'où recettes supplémentaires pour Yverdon-Sport.*

*Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.*

Je dépose la copie de cette requête sur le bureau à l'intention de ceux qui voudraient en prendre connaissance.



Datée du 23 mars 2002, j'ai reçu la lettre suivante, venant de « Festi'Vélo » à Bex :

*Monsieur le Président du Conseil communal,*

*Le 22 juin prochain, nous organisons à Bex une grande fête du vélo sous le nom de « Festi'Vélo ». Plusieurs courses sont prévues pendant cette journée. Une course vous concerne spécialement : **le Grand Prix des Communes Romandes**.*

*Toutes les communes romandes sont invitées à cette course. Nous souhaitons que chaque commune soit représentée par une ou plusieurs équipes. Chaque équipe sera formée de 3 coureurs. Les participants doivent être issus des autorités communales (législatif ou exécutif).*

*Petite précision : Cette manifestation est ouverte à tous ; pas besoin d'être un grand sportif au bénéfice d'un entraînement intensif.*

*Nous comptons sur vous, Monsieur le Président du Conseil communal, pour que vous contactiez au plus vite des personnes susceptibles de participer à cette course et que vous inscriviez sur notre site Internet, au moins une équipe.*

*Frais de participation : Fr. 150.- par équipe. Les magnifiques prix (Voyage à New York et à Londres) récompensant les meilleures équipes rendent l'épreuve encore plus attractive et vous aideront à trouver des concurrents.*

*Venez nombreux défendre les couleurs de votre commune et partager des moments de franche détente dans la bonne humeur.*

*Nous comptons sur votre participation et dans l'attente du plaisir de vous rencontrer sur votre vélo, nous vous présentons nos salutations sportives.*

**Madame la Présidente :**

Je prie les personnes intéressées de s'annoncer vers moi afin que nous puissions inscrire une ou plusieurs équipes yverdonnoises à cette fête du vélo.



Datée du 25 mars 2002, j'ai reçu une pétition de Monsieur Marcel DESPLAND concernant le plan partiel d'affectation no 120-005 « Rives du Lac » Hippodrome - Quai de rive – PAC – 302, Parc des Sports – Musée - Sciences.

Je prie les Présidents de groupe de passer d'ici la fin de la séance vers Madame la secrétaire pour lui indiquer les noms des commissaires à désigner pour la Commission qui se penchera sur cette pétition.



Concernant le site Internet du Conseil communal, Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL nous informe qu'il sera prêt pour test d'ici le 15 avril et pourra donc être opérationnel dès le début du mois de mai. La date précise sera communiquée dès que possible.

Par ailleurs, pour avancer dans la mise au point du site Internet, donc Intranet réservé aux membres du Conseil communal, Monsieur CHEVALLEY, informaticien, a besoin du nom, prénom, adresse e-mail des membres du Conseil communal qui désirent utiliser cette partie réservée. Le Bureau a déjà un certain nombre de vos adresses e-mail, comme vous avez pu le constater sur la liste des membres qui vous a été remise par le greffe. Ceux d'entre vous dont l'adresse e-mail ne figure pas sur cette liste voudront bien me la communiquer au plus vite.



Au point 14 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Une intervention de Monsieur Maximilien BERNHARD
- Une question de Madame Marie-Louise HEFTI
- Une motion de Madame Georgette ROMON
- Une interpellation de Madame Claudine GIROUD

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi tout d'abord de vous apporter les salutations de la Municipalité.

J'ai une communication à faire ce soir en rapport avec Expo.02 et ses problèmes de parcage.

En complément à l'avis officiel paru dans la Presse Nord Vaudois du 21 mars dernier, la Municipalité tient à apporter quelques précisions sur les possibilités de parcage au centre ville, chaque jour, pour les gens de l'extérieur, pour des besoins de courte durée, à savoir : faire des courses, aller à un rendez-vous chez le médecin ou encore visiter un proche.

La Ville restera ouverte et les parkings publics du centre seront accessibles, moyennant paiement de la taxe usuelle dans l'horodateur.

L'utilisation des horodateurs et parcmètres reste en fonction comme à l'heure actuelle, et au même prix. La seule différence concerne l'horaire de fonctionnement :

- Ces parcmètres resteront payants entre midi et deux heures et le soir de 18h00 à 22h00.
- La durée maximale de parcage sera de deux ou trois heures, en fonction des endroits.

Pour les chalands des grandes surfaces disposant de parkings souterrains, il est évident que ces derniers resteront accessibles comme maintenant.

Par contre, la Municipalité n'est pas en mesure de garantir que des places seront disponibles en tout temps dans la journée, ce qui est d'ailleurs une situation que l'on rencontre aujourd'hui déjà, avant l'ouverture d'Expo.02. Les utilisateurs devront bien évidemment s'armer de patience.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité invite les Yverdonnois et les visiteurs (d'Expo ou non) à utiliser, dans la mesure du possible, les transports publics ou les deux-roues.

Une autre question revient régulièrement :

Quelle sera la contravention infligée à l'automobiliste qui dépassera le temps de parcage autorisé ?

- En cas de dépassement jusqu'à deux heures : contravention de Fr. 40.-
- En cas de dépassement jusqu'à quatre heures : contravention de Fr. 60.-

Au-delà des quatre heures de dépassement, le cas sera dénoncé à la Commission de police qui est en droit d'infliger des amendes pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de francs en cas de récidive. A bon entendeur ...

Une dernière remarque concernant les macarons distribués actuellement aux utilisateurs réguliers des parkings du centre, qui sont facturés Fr. 50.-/mois et sont au nombre de 150 pièces. Vous pouvez constater que ces macarons ont été distribués très parcimonieusement. Ici, la réponse est simple : ceux-ci restent en vigueur.

En conclusion, la Municipalité tient à rappeler que la période d'Expo est une période unique et exceptionnelle dans le fonctionnement et la vie de notre Cité et qu'elle a tenté de proposer une politique de parcage qu'elle ne prétend pas être parfaite, mais qu'elle est prête à tenter d'améliorer, dans la mesure du possible, sur la base des observations qu'elle pourra faire durant les événements mêmes, sur le vif.

**7. PREAVIS NO 33/01 CONCERNANT L'OCTROI A COOP MINERALOEL AG D'UNE SERVITUDE DE SUPERFICIE GREVANT LA PARCELLE COMMUNALE NO 3301 AU PRE-NEUF. (MONSIEUR ARMAND RUDAZ, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Armand RUDAZ donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Madame Claudine GIROUD :**

J'ai une question pour la Municipalité. J'ai vu, lors de la Commission du préavis no 32, plusieurs plans concernant cette station-service et certains de ces plans prévoient un accès à la station par une présélection sur la route de Ste-Croix. Cela me paraît incompatible avec les bandes cyclables prévues dans le préavis 32 et une voiture risquerait de couper la route à un cycliste ou quelque chose dans ce style-là. Cela me paraît donc dangereux et j'émet le vœu que l'entrée et la sortie se fassent directement par le rond-point. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Lors de la séance de la Commission, un certain nombre d'esquisses ont été présentées pour permettre à ses membres d'examiner de quelle façon les travaux d'entrée et de sortie de la station-service dans le giratoire allaient se présenter. La Municipalité n'a pas encore fait de choix ; la société constructrice non plus. Il sera temps, lorsque l'on passera à la réalisation, c'est-à-dire au moment de l'octroi du

permis de construire, d'examiner, notamment avec les services de police, ce qui peut être fait en ce qui concerne les entrées et les sorties de cette station. Nous veillerons également à ce que la situation ne soit pas dangereuse dans le giratoire et qu'en outre elle soit conforme au plan partiel d'affectation.

**Madame Claudine GIROUD :**

Je vous remercie, Monsieur TREYVAUD.

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

L'article 3 n'étant pas soumis à votation, **la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :** personne ne demande la parole et celui-ci est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à accorder à COOP Mineraloel AG, à Allschwil, une servitude de superficie grevant la parcelle no 3301 « Au Pré-Neuf », d'une surface de 3'000 m<sup>2</sup> env. La surface exacte sera déterminée par un plan de géomètre;

Article 2 : Cette servitude de superficie sera accordée pour une durée de 25 ans, moyennant une rente annuelle de Fr. 40'000.- indexable et elle ne sera pas immatriculée comme droit distinct et permanent ;

Article 3 : L'autorisation prévue par l'art. 142 de la loi sur les communes est réservée.



<p><b>8. PREAVIS NO 1/02 CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AUTORISATION GENERALE DE STATUER SUR LES ALIENATIONS ET LES ACQUISITIONS IMMOBILIERES, AINSI QUE SUR L'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES COMMERCIALES. (MONSIEUR ARMAND RUDAZ, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES, RAPPORTEUR)</b></p>
---

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Armand RUDAZ donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** :

**Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN** :

Ce préavis m'interroge car je me demande dans quelle mesure il est utile. Actuellement les terrains disponibles se font rares dans notre Ville. Et comment la Municipalité pourrait-elle acquérir des terrains avec la compétence financière qui lui est accordée ? Je pense que c'est impossible face aux milieux privés de l'immobilier.

C'est pourquoi je vous propose l'amendement suivant à l'article 2 :

*«Accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer valable jusqu'à la fin de la législature 2002-2005 sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers d'un montant de Fr. 800'000.- au maximum par cas, charges éventuelles comprises, avec plafond du compte général arrêté à Fr. 2'400'000.- pour la durée de la législature »*

En cas d'acceptation de cet amendement, il devra être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

**Madame la Présidente** :

J'ouvre la discussion sur l'amendement présenté par Monsieur MOUQUIN.

**Monsieur André PERRET** :

Je suis toujours étonné des réactions de notre Conseil. En effet, sur un certain nombre de sujets, le Conseil ou les Conseillers veulent toujours avoir les compétences de la Municipalité. Il nous arrive souvent de discuter sur des sujets, de devoir décider sur des éléments qui sont purement de la compétence municipale.

Dans le cas précis, les montants qui sont annoncés dans le préavis sont des montants qui sont fixés par la loi sur les communes. Pour le reste, c'est de la compétence du Conseil communal. On nous fait cette fois-ci une proposition inverse : transférer une partie de nos compétences à la Municipalité. Je trouve que c'est dommage. Les investissements, ou la décision sur les investissements quel qu'ils soient, sont de la compétence du Conseil communal, comme celle d'ailleurs sur le budget, et ce n'est pas de la compétence de la Municipalité. Ensuite, la procédure à mettre en œuvre est de la compétence de la Municipalité.

Donc, personnellement, je vous propose de ne pas suivre cet amendement.

**Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :**

Je vais répondre à Monsieur PERRET. Bien évidemment que vous n'êtes pas obligés de me suivre. Mais si je propose cet amendement, c'est qu'aujourd'hui, par rapport au marché immobilier, par rapport aux locatifs qui manquent dans la ville, beaucoup de gens se plaignent.

Comment la Municipalité, avec une compétence aussi limitée, peut-elle acquérir un terrain le jour où il se présente ? A ce moment-là, le secteur immobilier privé pourra intervenir très rapidement. Vous savez très bien Monsieur PERRET, que pour l'acquisition d'un terrain qui vaut un million par exemple, ou 800'000.- comme je l'ai dit (par année), la Municipalité ne pourra pas le faire ; elle devra passer devant le Conseil et entre deux, le terrain nous passera sous les yeux. C'est la seule raison pour laquelle je vous propose ceci. Mais si les gens refusent, tant pis, la Municipalité ne pourra pas agir.

**Monsieur André PERRET :**

Je ne suis pas d'accord avec ce raisonnement. En réalité, lorsqu'il y a une vente de terrain, c'est vrai que cela arrive qu'elle se fasse du jour au lendemain. Mais on peut toujours passer des actes, qui sont des promesses de ventes et d'achats, qui sont subordonnés aux décisions du Conseil. Et généralement, lorsque l'objet en vaut la peine, la décision du Conseil peut être extrêmement rapide. On a une Commission des affaires immobilières qui est nommée, qui est facilement atteignable. En plus de cela, faire un préavis ne prend pas des mois, donc généralement, dans les 4 à 6 semaines, la décision peut être prise. Pour moi, c'est un laps de temps normal pour des transactions de cette importance. Comme vous l'avez dit, les terrains coûtent souvent plus que Fr. 800'000.-, ce qui veut dire que les choses intéressantes vont de toute façon passer sous le nez de la Municipalité. Les autorisations que l'on vote ce soir pour la Municipalité sont plutôt pour des cas « bagatelle ».

**Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :**

Je vous ai bien entendu, Monsieur PERRET. Mais dans un cas non « bagatelle » vous venez de le citer, de plus de Fr. 800'000.-, comment la Municipalité peut-elle agir rapidement ? C'est un terrain que l'on perdra. Il ne faut pas se plaindre si après

on ne peut pas agir pour le parc immobilier de la Commune pour des familles qui ont besoin de loyers modérés.

**Monsieur André PERRET :**

Je trouve que ce sont des arguments un peu fallacieux en l'occurrence. On a vécu d'autres cas ; j'entends le cas de ventes de terrains communaux à des entreprises qui sont venues s'installer. Nous avons fait, à l'époque, l'opération en moins d'un mois et demi. Et finalement, il faut toujours un certain temps, que ce soit une vente ou un achat, aux différents partenaires pour discuter et se mettre d'accord, sur les montants à passer.

Je vous rappellerai quand même que dans le cadre de certaines tractations qui seraient intéressantes pour l'hôpital d'Yverdon, ça fait des années que l'on discute et pourtant les choses ne se sont pas encore passées.

**Monsieur Raymond GUYAZ :**

Je ne peux moi non plus pas soutenir cet amendement, parce qu'il m'interloque. Comment est-il possible que ce Conseil communal accepte, de but en blanc, de renoncer à ses prérogatives, de renoncer à exercer son autorité dans le domaine qui le concerne et où il a la toute puissance. Je regrette, mais les arguments qui sont présentés au nom de la rapidité d'action pour l'acquisition d'un terrain ne me paraissent pas satisfaisants ; on peut très bien passer par des promesses de ventes et autres contentieux de ce type.

Mesdames et Messieurs, je ne crois pas que ce soit une bonne chose que le Conseil communal renonce à l'exercice de ses droits et je vous propose de ne pas accepter cet amendement.

**Monsieur Jacques SPERTINI :**

Je suis d'accord sur le fond avec Monsieur MOUQUIN. Monsieur PERRET a fait une petite erreur tout à l'heure parce que la loi prescrit Fr. 100'000.- et non pas 200'000.-; tous les montants qui dépassent Fr. 100'000.- sont soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Donc, il n'y a pas là de contraintes légales. J'aimerais savoir, mais je ne pense pas que la Municipalité puisse me répondre tout de suite : Y a-t-il des affaires, des acquisitions qui vous ont passé sous le nez à cause de cette limite de Fr. 200'000.- ? Cela serait intéressant de le savoir, ceci sans trahir le secret de fonction.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je n'ai pas à l'esprit de cas précis où une acquisition nous aurait passé sous le nez. Je crois savoir qu'il y a environ 4 ou 5 ans, la Municipalité avait regretté de ne pas avoir eu la souplesse nécessaire et la liberté d'action pour pouvoir intervenir rapidement. Elle a dû attendre 3 mois, c'est le temps que met un préavis entre le

moment où il est rédigé et le moment où il est approuvé par votre Conseil. Mais cela n'est effectivement pas très fréquent. Si vous le souhaitez, on pourra demander à l'administration générale ou au service de l'urbanisme de faire un petit peu d'archéologie pour essayer de retrouver quels sont les cas qui vous intéresseraient.

Il y a des cas où un promoteur a acheté une parcelle voisine de celle que l'on convoitait. On ne peut pas empêcher les voisins d'une parcelle que l'on souhaite acquérir, de vendre. Dans ces cas-là, la Municipalité est contrainte de s'entendre avec le promoteur si elle veut réaliser quelque chose. Mais ce n'est pas un cas qui aurait échappé à la Municipalité parce que le temps pour passer les actes aurait été trop long.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je me souviens que deux immeubles au bout de l'Avenue KIENER se sont vendus aux enchères pour un montant nettement inférieur à leur valeur ; mais je crois en effet que ce montant était de toute façon supérieur à ce que propose Monsieur MOUQUIN.

Plus personne ne demande la parole et cet **article 2 amendé** est refusé à une évidente majorité.

La discussion continue donc sur l'article 2 tel que présenté par la Municipalité. Plus personne ne demande la parole et cet article 2 est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 4** : cet article ne demande pas de votation.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer, valable jusqu'à la fin de la législature 2002-2005, sur les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers dont la valeur n'excède pas Fr. 100'000.- par cas, charges éventuelles comprises ;

Article 2 : D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer, valable jusqu'à la fin de la législature 2002-2005, sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers d'un montant de Fr. 200'000.- au maximum par cas, charges éventuelles comprises, avec plafond du compte général arrêté à Fr. 600'000.- pour la durée de la législature ;

Article 3 : D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer, valable jusqu'à la fin de la législature 2002-2005, sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales, dans les limites et aux conditions fixées pour les acquisitions immobilières ;

Article 4 : De réserver l'approbation du Département de l'Intérieur et de la Santé publique.

**9. PREAVIS NO 7/02 CONCERNANT 15 DEMANDES DE NATURALISATION PRESENTÉES PAR MESDAMES, MESDEMOISELLES ET MESSIEURS MARIA-TERESA ALFONZO, ANASTASIA BARTOLotta, LJUBICA DINIC, JIA HUAN HA, VIPUSHANA KANAGASABAI, SEKARAN PEETHAMPARAM, ROSANNA PETRUZZIELLO SANTAGATA, SLADANA MALGIOGLIO, ABDEREHMAN SAADI, ARI SAADI, AZAD SAADI, SANJA SCEPANOVIC, SVETLANA SCEPANOVIC, EMINA SMAJIC, MICHAELE TSHIALA-BITSHIDI-BIBI. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)**

Madame Marceline MILLIOUD donne lecture des conclusions de son rapport de synthèse.

Madame la Présidente donne lecture de l'article unique.

**La discussion est ouverte sur cet article unique** : personne ne demande la parole et il est passé au vote.

Les huissières distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de 20 min pour le dépouillement des bulletins du préavis no 7, soit de 20h45 à 21h05).

### **Résultats :**

<b>Candidat 1 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Maria-Teresa ALFONZO**, avec 79 OUI et 3 NON.

<b>Candidat 2 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Anastasia BARTOLOTTA**, avec 78 OUI et 4 NON.

<b>Candidat 3 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Ljubica DINIC**, avec 64 OUI et 18 NON.

<b>Candidat 4 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Jia Huan HA**, avec 77 OUI et 5 NON.

<b>Candidat 5 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Vipushana KANAGASABAI**, avec 74 OUI et 8 NON.

<b>Candidat 6:</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	2
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Sekaran PEETHAMPARAM**, avec 74 OUI et 7 NON.

<b>Candidat 7 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Rosanna PETRUZZIELLO SANTAGATA et son époux Monsieur Jean-Pierre SANTAGATA**, avec 78 OUI et 4 NON.

<b>Candidat 8 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Sladana MALGIOGLIO**, avec 74 OUI et 8 NON.

<b>Candidat 9 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Abderehman SAADI**, avec 69 OUI et 13 NON.

<b>Candidat 10 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Ari SAADI**, avec 69 OUI et 13 NON.

<b>Candidat 11 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Azad SAADI**, avec 70 OUI et 12 NON.

<b>Candidat 12 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Sanja SCEPANOVIC**, avec 65 OUI et 17 NON.



<b>Candidat 13 :</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Svetlana SCEPANOVIC**, avec 65 OUI et 17 NON.

<b>Candidat 14:</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Emina SMAJIC**, avec 64 OUI et 18 NON.

<b>Candidat 15:</b>	Bulletins délivrés :	83
	Bulletins rentrés :	83
	Bulletins blancs :	3
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	80
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Michaele TSHIALA-BITSHIDI-BIBI**, avec 73 OUI et 7 NON.

### **Madame la Présidente :**

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre Cité.

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des naturalisations, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, le cas échéant, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1<sup>er</sup> candidat :

Mademoiselle Maria-Teresa ALFONZO ;

2<sup>e</sup> candidat :

Mademoiselle Anastasia BARTOLOTTA ;

3<sup>e</sup> candidat :

Mademoiselle Ljubica DINIC ;

4<sup>e</sup> candidat :

Madame Jia Huan HA ;

5<sup>e</sup> candidat :

Mademoiselle Vipushana KANAGASABAI ;

6<sup>e</sup> candidat :

Monsieur Sekaran PEETHAMPARAM ;

7<sup>e</sup> candidat :

Madame Rosanna PETRUZZIELLO SANTAGATA et son époux Monsieur Jean-Pierre SANTAGATA ;

8<sup>e</sup> candidat :

Madame Sladana MALGIOGLIO ;

9<sup>e</sup> candidat :

Monsieur Abderehman SAADI ;

10<sup>e</sup> candidat :

Monsieur Ari SAADI ;

11<sup>e</sup> candidat :

Monsieur Azad SAADI ;

12<sup>e</sup> candidat :

Mademoiselle Sanja SCEPANOVIC ;

13<sup>e</sup> candidat :

Mademoiselle Svetlana SCEPANOVIC ;

14<sup>e</sup> candidat :

Mademoiselle Emina SMAJIC ;

15<sup>e</sup> candidat :

Mademoiselle Michaela TSHIALA-BITSHIDI-BIBI.

**10. PREAVIS NO 8/02 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE FR. 584'000.- POUR L'ETUDE DU « PLAN DES DEPLACEMENTS 2002 » ET LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX A REALISER AVANT L'OUVERTURE D'EXPO.02. (MONSIEUR CHRISTIAN PAULI, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Christian PAULI donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Messieurs Yves-Olivier JACCARD, Jean-Marc PERNET remplaçant Daniel HOFMANN, Jacques FIVAZ, Stéphane BALET, David WULLIAMOZ remplaçant Jean-David CHAPUIS et Christian PAULI, remplaçant Jean-Claude TETAZ.

Excusé : Monsieur François ARMADA.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur André PERRET :**

J'ai comparé le préavis no 3 à ce nouveau préavis. Et quelle ne fût pas ma surprise de voir finalement que c'est pratiquement la copie conforme. Les seules différences notables, ce sont qu'on ne prévoit pas la fermeture de la Place Pestalozzi et de la zone piétonne du centre, ce qui baisse le montant final de Fr. 60'000.-. Et enfin, on fait quelques économies sur les marquages routiers, sur les travaux de génie civil selon devis et sur le matériel de régulation selon devis. Ce qui veut dire que l'on fait les mêmes choses mais en les devisant un peu plus bas. Il ne reste plus qu'à exécuter les travaux pour connaître le coût final. La première fois, on aurait peut-être eu un coût final légèrement inférieur au crédit demandé. Aujourd'hui, on risque bien d'avoir un coût final légèrement supérieur au crédit demandé. Mais comme ce sont les mêmes travaux, exécutés par les personnes, aux mêmes endroits, le coût final sera le même. On a certainement perdu du temps.

Alors je pose simplement la question à la Municipalité : Comment peut-elle satisfaire l'article 1, à savoir : « Réaliser avant l'ouverture d'Expo.02 ces travaux » ? Je rappellerai quand même qu'il est parlé d'intérêts intercalaires dans le préavis. Durée des travaux : 3 mois. Si j'ai bien compté, il nous en reste un !

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLIER :**

Je propose un amendement et celui-ci concerne le point 2. : Carrefour Route de Lausanne – Route de Pomy.

Une grande partie la dépense prévue à ce poste pourrait être supprimée. Une interdiction de tourner à gauche pour les véhicules en provenance de Pomy nous

éviterait les feux prévus. Installer des feux me semble aller à contre courant de tout ce qui se fait actuellement. Je suis persuadé qu'une grande partie de nos concitoyens préféreraient le statu quo à l'installation coûteuse de feux à cet endroit.

Je vous propose donc de réduire le montant alloué à ce poste de Fr. 300'000.-. Cette somme pourrait être utilisée d'une manière bien plus profitable à nos concitoyens. Une proposition concrète vous sera d'ailleurs soumise par la suite de ce Conseil.

La modification interviendra donc à l'article 2 en modifiant le montant. Un crédit d'investissement de 284'000.- remplacera donc le montant de Fr. 584'000.-.

### **Monsieur Olivier MAIBACH :**

Ce qui m'étonne dans ce préavis, comme il l'a été dit, c'est que l'on va engager une somme de Fr. 482'735.- dans ce fameux carrefour, sans vraiment à long terme résoudre les problèmes. Alors que poser un giratoire provisoire aurait coûté bien moins cher, aurait pu être réalisé dans les délais avant le début de l'Expo et aurait certainement résolu bien des problèmes et évité bien des discussions ce soir. Il est mis dans le rapport de la Commission, en début de page 2 : « Il faut souligner que ce carrefour sera certainement modifié à moyen terme en raison de la création probable d'un giratoire au débouché de la rue des Condémines et de la possible surélévation du pont qui franchit les voies de chemin de fer.

Donc, la Municipalité est consciente que ce projet de feux, je vais malheureusement faire un mauvais jeu de mot, « ne tient pas la route ». Un giratoire, même provisoire, aurait rendu bien des services car à l'horizon 2003, voire 2004, il faudra démonter tous ces feux, et quand même faire un giratoire, vu que les feux seront périmés. Donc, je m'étonne que la Municipalité, qui a retiré son projet il y a deux mois, revienne avec un même projet, comme l'a dit Monsieur PERRET tout à l'heure, en diminuant certains coûts.

Je considère donc que ce préavis est mauvais et je propose à la Municipalité de le retirer et de vraiment engager les travaux urgents qui sont de sa compétence. Ensuite, elle pourra revenir avec un projet qui, cette fois, satisfasse l'entier de ce Conseil.

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais essayer de répondre aux différentes questions qui ont été posées.

Dans un premier temps, pour répondre à Monsieur le Conseiller PERRET, il est vrai que la Municipalité a décidé de retirer ce préavis. Elle a reçu ce préavis « en suspens » en début d'année et il y avait une urgence de réaliser ces travaux avant le début de l'Expo. Il y avait des montants qui étaient conséquents et, pour défendre un préavis, il faut en être convaincu.

On a donc retiré le préavis pour voir s'il y avait moyen de faire différemment et de vous proposer autre chose, que cela soit ce que propose Monsieur le Conseiller MAIBACH ou encore une autre solution que l'on aurait pu inventer. Qu'avons-nous donc fait depuis le moment où on a retiré le préavis ?

On a demandé l'étude de la mise en place de feux au débouché du chemin de la Sallaz. Il est vrai que le rapport du coût entre la mise en place de feux au débouché de ce chemin par rapport au préavis qui est ici, est un rapport de 1 à 4, quatre fois moins chère. Par contre, cela ne remplit pas la fonction que l'on recherche, c'est-à-dire, si l'on met des feux au débouché du chemin de la Sallaz, on risque de bloquer le giratoire de la sortie de l'autoroute. C'est une situation qui n'est pas admissible, donc pas réalisable malgré que le coût soit très tentant.

Nous avons demandé à la Maison TRANSITEC, qui a effectué l'étude du plan des déplacements, comme il est mentionné dans une partie du préavis, s'il était possible de mettre des feux uniquement au débouché du chemin de la Sallaz ; cela ne l'était pas. La maison TRANSITEC préconisait la mise en place de feux aux deux endroits mais en ayant une sophistication encore plus compliquée.

Partant de cela, on leur a demandé s'il y avait d'autres solutions. On nous a dit qu'on ne pouvait pas mettre en place un giratoire. Pourquoi, étant donné l'exemple du giratoire qui est en place à Edouard-Verdan, giratoire pas cher et qui fonctionne bien, pour le peu qu'on a pu l'utiliser jusqu'à maintenant ? Cette idée n'a pu être retenue car d'après les spécialistes de l'étude du trafic, il faut avoir un robinet de réglage à l'entrée de la ville. Il faut pouvoir arrêter la circulation, non seulement la freiner ou la diluer par une question de priorité via un giratoire, mais encore stopper le flux des voitures qui viennent de la route de Lausanne pour permettre à celles qui descendent de Pomy ainsi qu'à celles qui débouchent de Floreyres, de passer. Bien qu'au point de vue coût, j'en conviens, Monsieur le Conseiller MAIBACH, cela aurait été moins cher.

Maintenant, il restait encore à regarder le coût des travaux qui étaient préconisés dans ce préavis no 3. On a demandé aux différents mandataires de se pencher sur la problématique du coût et de voir ce qu'il était possible de supprimer ou de simplifier. Effectivement, j'en conviens Monsieur le Conseiller PERRET, il n'y a pas grand chose qu'on a pu simplifier, seulement quelques broutilles. Mais de là à dire que c'est sur la base d'estimation que l'on a pu diminuer d'une façon fictive les coûts, ce n'est pas vrai. Si je prends par exemple la signalisation qui a passé de Fr. 117'000.- à Fr. 107'000.-, cette diminution a été rendue possible en regardant les offres et en constatant qu'une adjudication était réalisable à Fr. 107'000.-. Idem pour les travaux de génie civil, qui ont été mis en soumission par le biais d'un mandataire. Comparaison de prix a été faite ; la Municipalité s'est déterminée sur une adjudication sous réserve de la décision du Conseil. Tous ces travaux sont prêts à pouvoir commencer, si le Conseil le décide.

Pour ce qui est des délais : le fait d'avoir retiré ce préavis nous a mis dans une situation délicate mais pas catastrophique. Pour réaliser ces travaux, après consultation des mandataires et des gens qui sont censés les exécuter, on peut le faire, pas en trois mois, mais en resserrant les délais, entre un mois et demi et deux

mois. Admettons que l'on commence début avril, on peut penser que d'ici mi à fin mai, ces travaux pourraient être réalisés, Je ne peux pas vous jurer que cela soit réalisable pour le 15 mai, pour l'ouverture de l'Expo, bien que cela ne soit pas une fin en soi, mais pour fin mai, ceci en travaillant d'une façon tout à fait normale.

Le raisonnement est que dans le fond, les spécialistes nous disent que si l'on ne met pas à cet endroit-là une régulation, une possibilité d'arrêt du flux des véhicules, qui sont importants d'après les comptages à cet emplacement, on va se trouver dans une situation catastrophique.

On part du principe que si l'on dépasse l'ouverture de l'Expo de 2 à 3 semaines, c'est plus tolérable que d'avoir 5 mois d'Expo avec une situation pas résolue. Voilà ce qui nous a fait dire que nous vous encourageons à soutenir le préavis tel que présenté.

Je répondrai encore à Monsieur le Conseiller MAIBACH qui nous a parlé d'une installation provisoire de feux qu'il faudrait peut-être démonter en 2003-2004. Ces feux provisoires permettraient d'attendre de pouvoir réaliser un giratoire en continuité avec la collectrice du coteau est. Les montants prévus dans ce préavis permettent d'attendre la mise en place et la réalisation de cette desserte du coteau est, élément à l'étude actuellement. C'est quand même des équipements qui permettront de tenir entre 8 et 10 ans sans problèmes. Il est vrai que l'on pourrait faire une installation de feux provisoire, dans des tonneaux, mais je ne suis pas tout à fait sûr que l'entrée de la ville mérite, accessoirement pendant l'Expo, qu'on la souligne avec des feux de chantier.

### **Monsieur André PERRET :**

J'ai bien écouté la réponse du Municipal et elle me laisse perplexe sur certains points quand même. On nous parle de durée d'un mois et demi à deux mois. Nous sommes le 4 avril si je ne m'abuse, demain on est vendredi 5. Donc, si les entreprises sont prêtes dans les starting blocks, elles peuvent commencer le 8, ce dont je doute un petit peu quand même.

Cela veut dire que la Municipalité nous propose un article, sur lequel elle s'engage d'ailleurs, en disant « Elle est autorisée à mettre en œuvre les travaux à réaliser avant l'ouverture de l'Expo.02 » ; et on peut déjà dire aujourd'hui que c'est pratiquement impossible.

Deuxième élément, je ne suis pas convaincu que si l'on a des travaux dans cette rue pendant la période d'Expo.02, même si c'est au tout début de la manifestation, et que l'on a des perturbations, qui risquent peut-être d'être plus importantes que celles qu'on aurait dans la situation actuelle, je ne sais pas si la population et les automobilistes vont le comprendre. Je pense que psychologiquement c'est une erreur.

Et il y a un troisième point quand même qui me titille ; le Municipal a parlé des mises en soumission. Les mises en soumission, semble-t-il, ont été faites, les entreprises ont été choisies, et si je regarde le préavis, nous avons un certain nombre de

montants qui ont donc été engagés. Il y a l'étude des phases 1 et 2 du plan des déplacements. Il y a l'étude de la phase 3. L'élaboration du rapport final, j'imagine qu'il a été fait puisqu'on prend des mesures certainement sur la base de ce rapport final ; ça fait Fr. 89'000.-. Si on a mis en soumission les travaux sur les mandats au bureau d'ingénieurs conseils, il y a une partie des montants qui ont été dépensés parce qu'il faut faire le projet définitif, faire la mise en soumission et, attendre le retour des soumissions avant de faire le projet d'exécution. Idem pour le bureau d'ingénieurs. Ce qui fait que l'on va allègrement dépasser les Fr. 100'000.- engagés. Or, si je m'abuse, les compétences municipales sont de Fr. 50'000.-. Question : où en est-on ?

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Pour répondre à Monsieur PERRET, il est vrai qu'il y a des montants qui sont engagés.

- Si l'on prend à la page 4 du préavis, on voit que le 25 janvier 2001, la Municipalité décidait l'exécution des phases I et II pour Fr. 26'900.-. J'en prends note. Le 12 avril 2001, la Municipalité validait les travaux des deux premières étapes et acceptait de poursuivre l'étude en vue de l'exécution du schéma des déplacements 2002 – phase III du mandat ; coût de l'opération Fr. 51'432.80. C'est vrai et j'en prends note aussi.
- Si je prends la page 5, on retrouve nos Fr. 26'900.- engagés, on retrouve les Fr. 51'432.80 engagés en 2001. Les Fr. 10'760.- ne sont effectivement pas engagés mais à partir du moment que l'on fait les études, ce serait juste d'aller jusqu'au bout de la réflexion et de demander le rapport, mais ces Fr. 10'760.- ne sont pas consommés, si je puis dire. Le mandat au bureau d'ingénieurs conseils est effectivement demandé sur 2001 de Fr. 21'520.- qui sont aussi des frais engagés.
- Le point 2.2, les feux évidemment ne le sont pas.
- Le 2.3, c'est une partie que l'on peut considérer de 50% de frais sur Fr. 42'000.- soit env. Fr. 21'000.- engagés en 2001, c'est vrai.
- Les travaux de génie civil, de marquage et de signalisation ne sont pas engagés. Il est vrai qu'il y a actuellement toute une série de frais engagés, pour peut-être environ Fr. 100'000.-, je n'ai pas fait le total. Ces frais sont engagés et il faut faire avec. Je rappelle quand même que les phases I et II datent de janvier 2001. La phase III date du 12 avril 2001. Que le 5 juillet 2001, la Municipalité sur la base du schéma des déplacements 2002, en se référant au document établi par le bureau TRANSITEC etc., décidait « la mise en place d'une régulation par feux lumineux, avec réaménagement de la voirie, au carrefour des routes de Lausanne et de Pomy ».

Moi aussi j'aimerais bien que tout ceci soit réglé, puisque tout était déjà prêt en 2001, décidé en 2001. Malheureusement, on n'est pas dans cette situation et on se

retrouve avec des frais d'études engagés, j'en conviens, avec des décisions prises et qu'il faut assumer, ce que je fais maintenant devant vous.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Monsieur CARRARD nous décrit un scénario catastrophe si on ne fait pas ces travaux. Je crois que ce sera plus la catastrophe, comme l'a dit Monsieur PERRET, si on fait quelque chose en vitesse avant l'Expo.

La possibilité de mettre des feux dans des tonneaux, si vraiment la situation l'exigeait, pourrait toujours être faite. Je crois que les études sont effectuées, on pourra les utiliser à nouveau et maintenant on peut essayer d'aménager le mieux possible ce carrefour.

Ce que je proposais, c'était une diminution d'environ Fr. 180'000.- parce que j'avais bien vu qu'il y avait une somme d'environ Fr. 100'000.- qui était déjà engagée et qu'il faudrait quand même faire quelque chose, par exemple comme je l'ai signalé pour les personnes qui viennent de Pomy pour aller en direction de Lausanne et de les envoyer sur le giratoire. Il y aurait des panneaux à faire, donc un minimum. C'est pour cela que je proposais de réduire de Fr. 300'000.- ce préavis mais je crois vraiment que ce n'est plus le moment. Je comprends la déception de Monsieur CARRARD qui est confronté à un problème qu'il n'a pas généré, mais je crois qu'il faut essayer de vivre avec ce que l'on a eu jusqu'à maintenant et ce n'est pas l'Expo qui va nous transformer tout ceci.

Je vous invite de suivre ma proposition de réduction de coûts.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je voudrais revenir sur le réexamen de ce préavis par la Municipalité en posant 2 questions. J'aimerais savoir si une option avec des feux, ni à la Sallaz, ni au carrefour de Pomy, mais entre deux, « au droit » des Champs Lovats, a été examinée. Ce serait une possibilité avec une telle réserve dans les deux sens pour accumuler une file de véhicules.

Deuxième question : est-ce que hors Expo, il y a un besoin d'une rétention de trafic à cet endroit-là, à cet axe d'entrée en ville ?

**Monsieur Olivier MAIBACH :**

Il a été oublié dans les réflexions de la Municipalité, c'est que si nous prenons ce soir une décision positive sur ce préavis, la décision est soumise au délai référendaire, qui est, si ma mémoire est bonne, environ 15 jours. Donc, on ne pourra commencer les travaux avant le 15 avril, l'Expo commençant à mi-mai, ce qui nous laisse un mois pour effectuer tous ces travaux. Là aussi, on risque d'être un peu court. Je vois mal



notre Municipalité commencer les travaux lundi prochain, en faisant fi du délai référendaire. On risquerait d'avoir des recours sur le plan cantonal.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais essayer de répondre aux différentes questions.

- Monsieur le Conseiller ROMAILLER, c'est vrai que lorsque j'ai examiné ce préavis en janvier, je me suis sérieusement posé la question des tonneaux. Après réflexion, je me suis dit qu'une entrée principale de ville, de la deuxième Ville du canton, qui accueille l'Expo, qui a mis des frais, beaucoup de frais, qui en met et en mettra encore, pour que la Fête existe et soit belle, et qui accueille les invités avec des feux dans des tonneaux, c'est quelque chose que j'ai abandonné. D'autre part, la régulation des feux, pour que cela fonctionne, doit pouvoir se faire avec des feux qui ont de la détection, qui permette un système de régulation relativement sophistiqué. Parce que Fr. 107'000.-, c'est quand même un sacré montant. Ce n'est pas simplement des feux de chantier que l'on programme manuellement. L'histoire des tonneaux, c'est un choix que nous avons abandonné.
- Pour ce qui est de savoir si cela peut continuer comme ça, on peut se poser la question. On nous annonce beaucoup de visiteurs pour l'Expo. On ne sait pas dans le fond. Bien malin celui qui saura combien il y aura réellement de visiteurs. Mais si l'on s'en tient aux études de spécialistes qui ont été faites quant au nombre de visiteurs à l'Expo et si l'on additionne ceci aux spécialistes qui ont fait l'analyse de la circulation, tous s'accordent à dire que cela ne va pas fonctionner et qu'il faut qu'on anticipe, qu'on assume nos responsabilités puisque dans ce coin-là, il a un problème. Comme vous avez pu le voir dans l'étude des déplacements, il y a toute une série de mesures qui sont préconisées mais peu qui sont retenues. Ces propositions retenues sont, et j'en suis convaincu, des mesures d'urgence qu'il faut entreprendre. Pour les autres, on peut se donner un peu de temps pour y réfléchir.
- Monsieur le Conseiller PERRET a parlé sauf erreur des bornes rétractables qui étaient dans le préavis no 3 et qui ne sont plus dans celui-ci. Evidemment le système des bornes rétractables n'est pas abandonné. C'était une bonne idée que l'on partage encore, seulement on ne voulait pas sortir les bornes rétractables dans ce préavis parce que cela n'était pas au point. Ce qui était prévu à l'époque, au niveau des bornes rétractables, c'est que ces bornes étaient « commandables » avec une clé. Ce qui veut dire que les gens manœuvrent avec la clé, descendent la borne et passent avec la camionnette. Est-ce que vous pensez sérieusement que quelqu'un va redescendre de son véhicule pour remonter la borne ? ce n'est pas sérieux ! Nous avons donc demandé une étude avec des bornes dites intelligentes, ce qui permet d'avoir un contrôle du centre ville. Mais pour ne pas travailler dans l'urgence dans tous les domaines, on a lâché ce préavis-là sans vouloir pénaliser l'histoire de la place Pestalozzi. Vous avez d'ailleurs pu constater que, pour cette place, on continue dans l'état d'esprit proposé et qui avait été soumis à réflexion par Monsieur le Conseiller KLAUS. Ce

qui fait que l'on veut rendre le centre ville aux piétons, aux badauds, aux cyclistes, mais pas aux voitures. Aux voitures pour le commerce, c'est normal, pour les livraisons, mais pas pour le reste. Les bornes ne sont pas abandonnées, c'est un projet différé car on s'est axé sur le préavis de la route de Pomy.

- Un moment donné, Monsieur le Conseiller ROMAILLER, vous avez parlé d'interdire de tourner à gauche, sous-entendu que ceux qui voudraient aller sur la route de Lausanne descendent, passent devant la station d'essence, tournent sur le giratoire. C'est une question que j'ai aussi posée et qui n'a pas fait un tabac auprès des spécialistes ; ceux-ci m'ont dit que cela ne fonctionnerait pas du tout, au contraire, que cela ne ferait qu'engorger ces endroits-là. J'ai pris acte et je vous transmets la réponse comme je l'ai reçue.
- En ce qui concerne des feux au milieu de la situation, entre la Sallaz et Pomy, même réponse plus ou moins. Je pense que c'est un emplacement qui serait bon marché mais inadéquat pour régler la circulation d'une façon satisfaisante. Si on place des feux ici, ils ne serviraient à pas grand chose.
- Le délai référendaire existe, mais ce soir on verra bien la décision que va prendre le Conseil devant ces travaux que l'on considère importants à entreprendre. Mais s'il y a un référendum, j'imagine que les gens se manifestent relativement rapidement et que ce n'est pas dans les derniers jours, soit dans une ou deux semaines, que les gens vont lancer un référendum. Donc, très rapidement, on saura s'il y a un référendum sans forcément aller au bout puisque pour faire aboutir un tel référendum, c'est tout un travail qui mérite je crois, que l'on ne perde pas de temps. Le but n'est pas d'imposer les choses à la population ou au Conseil contre son gré, bien au contraire. J'imagine que si l'on est attentif quelques jours, sans vouloir aller outre les prérogatives qui existent - les possibilités de délai référendaire -, on va essayer de joindre ce qui est faisable à ce que l'on devrait assumer pour cette période de l'Expo.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Excusez-moi Monsieur le Municipal, il y a eu beaucoup de questions. Il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu, venant de ma part, c'est de savoir si hors de l'Expo il y a un besoin de réguler le trafic de l'entrée en Ville. Et je profite pour vous dire que je ne suis pas très convaincu par l'argument ou le manque d'arguments de ne pas mettre des feux entre les deux carrefours.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne suis pas spécialiste en circulation mais j'imagine que des feux à un carrefour, c'est certainement plus efficace qu'au milieu d'une ligne droite.

A la Route de Lausanne, l'analyse de mars 2001 montre qu'il y a 18'400 véhicules/jour. Je suis d'accord qu'il faudrait savoir si depuis l'ouverture de l'A1, il n'y a pas une diminution, mais l'expérience montre qu'il y a eu une diminution dans un

premier temps, et on rejoint très rapidement le nombre de véhicules. Donc, je termine mon explication : 18'400 véhicules de la Route de Lausanne, sur le chemin de la Sallaz, il y en a 8'500, et qui descendent de route de Pomy, il y en a quand même 7'000. Sept mille qui arrivent en conflit avec les 18'400, sans parler des gens qui sortent ; cela semble être, au vu des analyses des spécialistes, un nœud crucial.

**Monsieur Daniel BURRI :**

Je trouve quand même « fort de tabac » que l'on vienne ce soir nous parler de délai référendaire et d'éléments de cette nature au vu des dates qui ont été articulées dans la réponse municipale et qui figurent dans le préavis. Je voudrais quand même vous signaler que la chose la plus intelligente qui aurait été sage de faire, c'était de conduire ces travaux en même temps que la réfection de l'Avenue des Bains. On discute beaucoup sur les comptages qu'il aurait fallu faire depuis l'ouverture de la A1. Je rappelle que c'est au moment de l'ouverture de la A1 que l'on a attaqué les travaux de l'Avenue des Bains et c'était logique de le faire ainsi pour être prêts pour l'Expo. Il ne faut pas faire ce reproche à la Municipalité d'aujourd'hui. Il fallait y penser plus tôt et c'est un peu malvenu aujourd'hui de lancer ces arguments.

Si je me permets d'intervenir ici, c'est pour rappeler aussi qu'à chaque phase de l'étude, on voit cette position du robinet qui recule. Ceux qui suivent ces études depuis un certain temps savent que les spécialistes de la circulation proposaient des feux au carrefour Entremonts/Bains dans un premier temps. C'est là qu'on estimait qu'il était nécessaire d'avoir ce contrôle de circulation. Puis le trafic augmente, cela se développe, on est chaque fois obligé de les repousser plus loin. Après, il a été envisagé de poser des feux au débouché de Floreyres. On s'est rendu compte que ce n'était pas la solution car là aussi, on allait créer des engorgements, notamment en face du Grand Hôtel et d'autres débouchés. On va chaque fois un bout plus loin. Les explications qui ont été données prouvent qu'aujourd'hui c'est effectivement dans le secteur tel qu'il a été défini, pour une durée de 8 à 10 ans, qu'il faut mettre ces éléments en place.

Alors, je crois qu'un moment donné, il faut cesser de jouer au docteur qui connaît tout en matière de circulation, faire confiance aux spécialistes qui ont fait des calculs et suivre le préavis Municipal.

**Monsieur André PERRET :**

Je suis d'accord avec mon collègue BURRI : les feux reculent de plus en plus ! D'ailleurs, on peut se poser la question : si l'on place des feux au carrefour de Pomy, est-ce qu'on ne risque pas de provoquer des files de véhicules, qui à ce moment-là, bloqueront la sortie des Champs Lovats ?

Mais il y a quand même une question, j'imagine que beaucoup de gens se posent, question pour laquelle je demande à la Municipalité quelques éclaircissements. On parle toujours d'engorgements liés à Expo.02. Mais si je regarde les parkings d'Expo.02, ils sont situés aux deux extrémités de la Ville, à la sortie des autoroutes et atteignables directement depuis les giratoires ou par les bretelles de sorties

d'autoroutes. Pourquoi est-ce qu'on attend ces voitures en ville d'Yverdon ? Peut-on donner une explication sur ce surplus de circulation, étant donné que l'on a mis en place des mesures de limitation de parcage en ville - cela a été dit dans la presse -, pour éviter que les gens qui vont à l'Expo puissent parquer en ville ? On va les obliger à parquer à l'extérieur et j'imagine ou du moins je l'espère, que comme ce sont des gens qui viennent aussi de très loin et qui, ne connaissant pas suffisamment Yverdon, ils ne vont pas venir, excusez-moi l'expression, « se planter en ville ». Ils vont suivre les panneaux qui les dirigeront directement sur les parkings de l'Expo où ils savent trouver un transport public qui les conduira directement devant la porte de l'Expo. En tout cas, si je vais visiter une expo à Bâle, c'est ce que je ferais.

Est-ce qu'on peut nous donner quelques explications qui éclairent un peu notre lanterne ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

J'aimerais, avant de répondre à Monsieur le Conseiller PERRET, vous dire qu'effectivement, si suite au retrait de ce préavis, nous avons proposé ce soir une économie substantielle, les discussions auraient peut-être été focalisées différemment. Malheureusement, tel ne fut pas le cas et on le regrette. Ce préavis a passablement préoccupé la nouvelle Municipalité et il faut avouer que l'on arrive à une solution qui conduit à un choix difficile.

Maintenant, pour répondre à votre question, Monsieur le Conseiller PERRET, n'oublions pas quand même que la route Moudon/Yverdon draine une population de futurs visiteurs de l'Expo assez importante; elle draine tout le Jorat, toute la partie sud/est du Nord Vaudois et du Gros-de-Vaud. Ensuite de cela, j'aimerais tout de même que l'on n'oublie pas que l'automobiliste est quelqu'un d'indiscipliné. Avant d'aller se parquer dans les parkings officiels, il viendra tourner en ville, inévitablement, on ne peut pas l'en empêcher, c'est regrettable. Je pense que chacun, ici dans cette salle, a une voiture et on peut dire que l'automobiliste a souvent des comportements atypiques.

Je crois que l'on se trouve maintenant devant un choix difficile, qui coûte cher, il est vrai ; néanmoins, il en va de l'image d'une ville. L'entrée d'une ville, c'est son image. Je fais confiance également aux entrepreneurs et je crois que si l'on met en place un programme très serré, on peut arriver à résoudre et à réaliser ces travaux dans des délais fort acceptables. Je préfère que l'on empiète quelque peu sur le début de l'Expo plutôt que d'avoir 159 jours de marasme, de difficultés, où il faudra gérer le contentement, où il faudra répondre et s'expliquer dans la presse.

Je crois qu'il faut faire un choix courageux ce soir et c'est ce que je vous invite à faire.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :****Madame la Présidente :**

Monsieur le Conseiller ROMAILLER, est-ce que vous maintenez votre amendement ?

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Mon amendement n'a plus de raison d'être étant donné que vous avez accepté l'article 1.

**Madame la Présidente :**

Donc, vous le retirez ... ou vous le maintenez ?

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je le maintiens et on verra à la fin de la discussion de ce préavis.

**Madame la Présidente :**

**J'ouvre la discussion sur l'amendement de Monsieur le Conseiller ROMAILLER.**

Je rappelle :« *Un crédit d'investissement de Fr. 284'000.- lui est accordé pour financer l'étude du plan des déplacements 2002 et la mise en œuvre des travaux à réaliser avant l'ouverture d'Expo.02* ».

**Monsieur André PERRET :**

Si je ne suis pas convaincu par les travaux entrepris, je suis d'avis que si on fait quelque chose, il faut aller jusqu'au bout ; il faut être réaliste. Dire qu'on enlève Fr. 300'000.-, comme ça, tiré du chapeau, ça met la Municipalité dans une situation où elle ne peut rien faire ; autant refuser le préavis au départ.

Je vous propose, même si je m'abstiendrai pour cette fois, de voter ces Fr. 584'000.-.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Contrairement à Monsieur PERRET, je soutiendrai la proposition de Monsieur ROMAILLER car à mon avis il cible quelque chose de précis, c'est-à-dire la fameuse installation de feux. Je voterai donc son amendement.

**Madame la Présidente :**

La discussion n'est plus demandée, elle est close. A une évidente majorité, vous venez de refuser cet amendement.

**La discussion continue sur cet article 2 tel que proposé par la Municipalité :** La parole n'est plus demandée, elle est close. A une évidente majorité, vous venez d'accepter cet article 2.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :** personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1 :** la Municipalité est autorisée à mettre en œuvre les travaux à réaliser avant l'ouverture d'Expo.02, selon l'étude du « plan des déplacements 2002 »;

**Article 2 :** un crédit d'investissement de Fr. 584'000.- lui est accordé pour financer l'étude du « plan des déplacements 2002 » et la mise en œuvre des travaux à réaliser avant l'ouverture d'Expo.02 ;

**Article 3 :** la dépense sera amortie en 10 ans et imputée dans le compte no 1603 « Plan de déplacements Expo.02 - CPO ».

<b>11. PREAVIS NO 9/02 CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES INSTALLATIONS DE TIR DU STAND DE FLOREYRES. (MONSIEUR DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR)</b>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur le Conseiller Daniel HOFMANN ne donne lecture que de la conclusion dudit rapport.

La Commission était composée de :

Messieurs Jean-David CHAPUIS, Pascal CONTINI, Olivier MAIBACH, Jean-Claude RUCHET, Jean-Claude TETAZ, Bart WIND remplaçant Yves RICHARD et Daniel HOFMANN.

**Monsieur le Conseiller Roland FAVRE :**

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, je vous propose de débattre, conformément à l'article 66, 2<sup>ème</sup> alinéa de notre règlement, de l'entrée ou non-entrée en matière.

Après examen du préavis et du rapport de la Commission, je sou mets quelques points à votre réflexion :

- Les travaux d'insonorisation mis en place en 1980 ne sont plus adaptés.
- Les tunnels antibruit prévus sont juste à la limite de la conformité à part le point de mesure 14 qui ne l'est pas.
- Le rapport de la Commission déclare, je cite « A terme, il faudra reprendre une réflexion pour examiner le bien-fondé du maintien ou de la délocalisation du stand de tir ».
- A la page 3 du préavis, les « si possible », « le plus possible », ne peuvent pas tranquilliser les riverains.
- Si nous débloquons ce crédit, somme toute assez modeste, de Fr. 70'000.-, qui nous garantit que dans quelques mois ou années nous ne devons pas continuer à investir parce que l'ordonnance fédérale ou un autre règlement sur le bruit et les nuisances seront plus restrictifs ?
- Notre Commune manque de terrains à offrir à la construction ; dès lors, est-il raisonnable d'aliéner plus de 82'000 m<sup>2</sup> de terrain à un but sportif qui pourrait très bien s'exercer ailleurs.

Autre chose, je vous rappelle qu'une motion a été déposée par Monsieur Jacques FIVAZ le 7 décembre 2000, qui est intitulée « Stands de tir : assainir, fermer ou se regrouper » et on n'en parle pas dans ce préavis.

Personnellement, je m'opposerai à l'entrée en matière et je vous propose d'en faire de même en priant la Municipalité d'ouvrir les pourparlers urgents avec d'autres propriétaires d'installations.

Armée XXI se met en place, les tirs militaires auront lieu pendant les cours de répétition. D'autres stands bien équipés existent et ne sont pas sur-occupés.

En conclusion, je remercie le nouveau directeur de police et le commissaire chef de service d'avoir remis en route ce dossier trop longtemps « en suspens ».

Je n'ai aucune animosité à l'égard des tireurs et regrette la situation actuelle qui ne peut plus durer. J'habite le chemin de la Colline, mais je tiens à préciser que je n'ai jamais rien signé ni manifesté contre le stand qui était là avant moi !

Je vous remercie de votre attention.

### **La discussion est ouverte sur la non-entrée en matière :**

#### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Nous avons effectivement réfléchi depuis le début de l'année à la situation du stand. Nous sommes de nouveau dans un cas un peu particulier. La réflexion sur le stand date de 2000, donc d'environ 2 ans.

On se trouve de nouveau dans une situation d'urgence. Si des mesures ne sont pas prises d'ici au 1<sup>er</sup> avril, les tireurs n'ont plus le droit d'utiliser ce stand.

Une ébauche de préavis a été faite l'automne passé. On parlait dans un premier temps de la motion de Monsieur Jacques FIVAZ du 7 décembre 2000. Cette ébauche de préavis avait imaginé non seulement de mettre en place des parois antibruit et un mur comme préconisé, mais encore de faire des travaux d'assainissement du stand. Cette version a visiblement été abandonnée vers la fin de l'année dernière.

A partir du moment où les mesures d'assainissement du stand ont été connues, vous avez pu voir dans la Presse du Nord Vaudois, que des riverains se sont dits prêts à s'opposer à ces mesures et à une éventuelle mise à l'enquête. Pour essayer de reprendre le dialogue avec ces riverains, nous les avons convoqués (riverains, périmètre élargi), à une séance d'information et de discussions générales, début février ; étaient également convoqués les Présidents de sociétés de tirs, Monsieur GROUX du SEVEN, la Direction de Police ainsi que Monsieur le Syndic. Cette discussion a permis de voir où le dialogue avait été rompu et il y eut un semblant d'ébauche de dialogue, tard dans la soirée, il est vrai !



On a expliqué ce qu'on voulait faire pour que le stand puisse continuer de fonctionner dans l'immédiat : il faut faire une demande au SEVEN avec le programme de tirs 2000, avec les mesures préconisées qui sont les mises en place de tunnels de tirs ainsi que la paroi antibruit. Sur cette base-là, le SEVEN répondra en principe favorablement, étant donné qu'on les a associés de tout temps à la discussion, donc c'est une formalité. Le SEVEN est d'accord, malgré un dépassement d'un cas, de donner l'autorisation d'exploiter le stand.

Les riverains disent : nous voulons que la loi soit appliquée. Pour pouvoir continuer de discuter avec les riverains, j'ai réuni peu de temps après la Commission du stand ; on a fait venir en fin de séance un représentant des riverains et un représentant des sociétés de tirs, pour poursuivre la discussion avec ces gens. Mis à part le côté légal, que pourrait-on trouver comme accommodement pour que d'un côté, les gens puissent continuer à pratiquer leur sport, le tir, et de l'autre, les riverains continuer à vivre en toute quiétude, sans être dérangés par les tirs intempestifs et réguliers ? Une piste était de voir dans quelle mesure on pourrait regrouper les tirs sur quelques samedis matin pour éviter d'avoir des tirs sur toute la journée. Les riverains préféreraient avoir des tirs denses, sur une période donnée, plutôt que d'être dérangés tous les quarts d'heures.

Suite à cela, j'ai expliqué à la Commission nommée pour l'étude du préavis, qu'il faut essayer de trouver ensemble, riverains, autorités communales et sociétés de tir, une solution pour que ce périmètre puisse continuer d'exister. D'imaginer maintenant que l'on trouve une solution, dans les délais qui nous sont impartis, de délocalisation du stand, c'est invraisemblable. Vous devez bien vous rendre compte que cela n'est pas possible. Si l'on met en place les mesures d'assainissement du stand qui sont préconisées du point de vue phonique - pour un montant relativement important, Fr. 70'000.- ce n'est pas rien, je suis d'accord, mais en regard du résultat, ce montant est relativement faible -, ces mesures permettraient donc à nombre de sociétés de tir, d'Yverdonnois et d'habitants d'autres communes, de pouvoir continuer à pratiquer leur sport, d'exister.

Si vous n'entrez pas en matière, sans vouloir mettre de conditions ou « faire peur », si vous n'acceptez pas ce préavis ce soir, le stand sera fermé, car il n'y aura plus d'autorisations d'utiliser le stand. Cela fera certainement plaisir aux riverains mais cela ne résout pas tout. On ne peut pas tout donner d'un côté et rien de l'autre. On doit tenir compte des différents paramètres. D'un côté, les riverains ont le droit de vivre en toute quiétude. Ces mesures-là leur permettront d'avoir une certaine tranquillité. De l'autre, cela permettra aux utilisateurs actuels du stand de continuer leur sport. Cela résoudrait donc le problème actuellement.

Plus tard, voir si l'on veut délocaliser le stand, profiter de ce vallon d'une grande surface pour prévoir des habitations ou autre chose, c'est une réflexion que nous proposons de continuer d'étudier car elle mérite d'être poursuivie.

Une dernière chose, Monsieur le Conseiller. Vous avez parlé d'effectuer les tirs ailleurs, par exemple à Chamblon. Là, il y a aussi des riverains et on va déplacer le

problème. Actuellement, s'il y a des périodes de tirs qui sont possibles à Chamblon, car le stand n'est pas utilisé à 100%, il faut savoir que ce n'est pas seulement l'utilisation en jours qui compte, mais en cartouches. Ce qui veut dire que si les tireurs d'Yverdon vont à Chamblon, le stand de Chamblon va dépasser les normes phoniques acceptables et c'est eux qui devront mettre en place des mesures de prévention acoustique. Cela revient à dire que Chamblon ne va pas autoriser les tireurs d'Yverdon à venir charger leur stand de tir.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à refuser la non-entrée en matière.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je remercie Monsieur CARRARD pour ces abondantes informations qui ne me surprennent pas tellement mais il faut bien qu'il défende ce préavis.

L'urgence est déjà dépassée puisqu'on est déjà le 4 avril et que des tirs ont déjà été effectués lundi, mercredi et ce soir. Je répète que je ne suis pas du tout un défenseur des riverains malgré que j'habite là-bas. Mon intervention est la suivante :

- Faut-il continuer d'attribuer ces 82'000 m<sup>2</sup> à ce sport où va-t-on permettre d'en faire autre chose ? Bien sûr, on est pressé par les délais. Mais je suis convaincu que si ce soir on n'entre pas en matière, on obtiendra facilement de l'Etat, avec l'accord des riverains - on a un semblant de dialogue avec eux, j'étais aussi à la séance -, et éventuellement avec l'aide de Madame la Préfète, que l'on pourra au moins tirer encore une année. Il faut savoir que les plans de tirs sont faits, beaucoup de dates sont réservées et mon intention n'est pas d'aller à l'encontre des sociétés ; je n'ai aucune animosité contre les tireurs, en étant moi-même un.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais donner encore 2 ou 3 précisions. Les tirs ont effectivement commencé en février car l'autorisation est délivrée à partir de février. Ces tirs-là sont comptabilisés dans les jours qui sont admissibles et qui sont mentionnés dans les 43 demi-journées pondérées. Il y a un système de calcul un peu complexe mais ce n'est pas le sujet du débat.

Là où je ne vous rejoins pas, c'est qu'il a bien été précisé de la part du SEVEN que l'autorisation serait accordée pour autant que les mesures préconisées soient mises en place. J'aimerais encore préciser, je me suis égaré dans mon explication tout à l'heure :

Il y a actuellement une demande qui est faite au SEVEN avec un programme des tirs 2000, qui doit revenir avec un préavis favorable du SEVEN. La suite de la procédure,

sous réserve de la décision du Conseil ce soir, c'est une mise à l'enquête des mesures préconisées. Donc, on est début avril ; la mise à l'enquête va courir sur avril. Le SEVEN est censé donner son autorisation la semaine prochaine. De plus, une mise au point devait se faire entre le programme de tirs qui a été donné et celui agréé par le SEVEN, à savoir régler un petit différend entre les tirs faits hors service et ceux faits pendant le service.

Le SEVEN a accordé jusqu'à maintenant la possibilité de tirer à partir de février, il est vrai. Ceci sous réserve de la procédure qui est mise en place, sous réserve qu'il n'y ait pas d'oppositions suite à, le cas échéant, une mise à l'enquête. S'il y avait oppositions, on se trouverait dans la situation où les tirs seraient stoppés. Il n'y aurait pas la possibilité d'obtenir une dérogation supplémentaire, malgré le poids que Madame la Préfète peut avoir auprès de l'Etat. Les autorités cantonales demandent la mise en place de cette mesure depuis 2000. Le dernier délai accordé était le 1<sup>er</sup> avril 2002. Cela fait 2 ans que ça dure et je ne pense pas qu'elles toléreraient que l'on dépasse encore les délais.

#### **Monsieur Roland FAVRE :**

Je me rends compte que chacun va rester sur ses positions. Je n'en fais pas une affaire d'Etat. Pour moi, ils peuvent tirer encore 20 ans, cela ne va pas me déranger spécialement.

Malgré tout, je ne voulais pas parler du stand de Chamblon mais de celui de Grandson, fermé depuis plusieurs années. Les tireurs de Grandson ont dû trouver une solution, sinon ils auraient tiré sur l'autoroute. Ils sont partis, paraît-il, à Fiez.

Ce stand de Chamblon a été tout de même été construit différemment de celui de Floreyres. Ils ont dû déplacer des centaines de milliers de m<sup>3</sup> de terre pour pouvoir faire des parements antibruit et au niveau technique, s'il n'est pas conforme, il n'est pas loin de la conformité. Le problème n'est pas là. Je n'ai pas envie d'envoyer les tireurs d'Yverdon plus à Chamblon qu'à Cronay.

Je vous remercie pour la peine que vous vous donnez ; je sais que vous avez hérité de ce dossier, je pense bien que ce n'est pas facile mais j'aimerais bien que l'on trouve une solution.

#### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je crois que la piste que vous évoquez, Monsieur le Conseiller FAVRE, qui consiste à rechercher une solution pour mettre en valeur ces terrains, elle est bonne. Néanmoins, pour cela, il faut déplacer le stand. Or, nous avons eu des contacts avec les communes de Pomy, Ursins, Cronay, Villars-Epenex, il y a environ un mois et demi. Ces 4 communes se sont regroupées pour tirer à Cronay. Elles ont géré à leur manière ces problématiques de nuisances liées à l'ordonnance (OPB), mais elles

nous ont malheureusement écrit qu'elles n'avaient pas de place pour Yverdon car elles étaient au seuil maximum de nuisances admissibles. Ce genre de nuisances, il n'y a pas beaucoup de monde qui les acceptent autour d'Yverdon. Il faut donc nous laisser le temps de négocier, on trouvera peut-être effectivement une solution. La délégation municipale a vraiment eu l'impression qu'un dialogue s'est noué avec les différents partenaires, bordiers et sociétés de tir, lors de la séance de février et je crois que pour le bien-être et la quiétude de ces bordiers, je vous invite à entrer en matière sur ce préavis.

Plus personne ne demande la parole et il est passé au vote sur la **non-entrée en matière de ce préavis** : par 52 voix contre 27 et 4 abstentions, vous avez refusé la non-entrée en matière.

**Madame la Présidente :**

Vous venez de refuser la non-entrée en matière sur ce préavis et je vous donne lecture de l'article 1 du préavis.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur Roland FAVRE :**

On vient de voter l'article 2 qui prévoit un amortissement sur 10 ans. On n'est pas sorti de l'auberge ... si j'ai bien compris, on va tirer encore un moment !

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 70'000.- est accordé à la Municipalité pour procéder à un assainissement des installations de tir du stand de Floreyres (tunnel antibruit à 300 m. et parois anti-bruit à 50m.) ;

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 6612 « Stand de Floreyres 2002 » et amortie en 10 ans.

**12. PREAVIS NO 10/02 CONCERNANT LE CAUTIONNEMENT DE LA COMMUNE AUX EMPRUNTS DESTINES A FINANCER LA CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS HLM PAR LA SOCIETE COOPERATIVE D'HABITATION (SCH) COPELIA. (MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marie-Louise HEFTI donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Madame Nathalie SAUGY :**

J'aimerais apporter un amendement à cet article 1. En effet, je souhaiterais qu'un siège soit attribué à un représentant de la Municipalité au sein du Conseil de la Coopérative.

Le texte serait le suivant, à la fin de l'article 1 : **Le cautionnement de la commune est subordonné à l'octroi d'un siège à un représentant désigné par la Municipalité au Conseil de la coopérative.**

Effectivement, je pense que ce serait un plus pour la Municipalité et surtout pour le contrôle démocratique qu'un représentant siège à ce Conseil.

J'aimerais aussi profiter de corriger le début du texte de l'article. Je suppose que c'est : « la Municipalité **est** autorisée à accorder le cautionnement de la commune jusqu'à **concurrence de** Fr. 2'721'200.- »

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

On peut imaginer que la demande formulée par Madame la Conseillère SAUGY serait tout à fait louable. Encore faut-il que le Conseil de fondation de cette coopérative accepte cette proposition et je rappelle néanmoins que la commune s'engage au niveau d'un cautionnement. D'autre part, vu l'état du marché du logement dans notre Ville, qui est actuellement, si vous me permettez l'expression

« asséché », on n'aura effectivement pas de difficulté à remplir cet immeuble et à le rentabiliser ; le faire fonctionner de façon que l'on puisse amortir rapidement cet investissement. Quelque part, j'ai le sentiment que le risque est faible.

**Madame Nathalie SAUGY :**

Je remercie Monsieur le Syndic mais j'aimerais bien savoir qui sont les membres de la société coopérative COOPELIA ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Vous pouvez très facilement obtenir cette information auprès du Registre du Commerce. Je vous invite donc à vous approcher de cette Institution, qui est une Institution publique.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Est-ce que je n'aurais pas très bien compris, mais il me semble que la commune ne fait pas que cautionner, elle subventionne également puisqu'à la page 3, on voit que dans les calculs de loyer, il y a effectivement une participation cantonale et communale. Si elle participe également à une réduction des loyers, je trouverais assez normal qu'elle puisse aussi dire son mot dans l'administration de la coopérative.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'ai une question : si on accepte cet amendement et que la coopérative refuse, risque-t-on de laisser tomber à l'eau ce projet ? Je ne sais pas si je m'exprime justement.

**Monsieur Jacques SPERTINI :**

Je crois savoir que c'est une obligation légale de la commune, dans le cadre des HLM, de cautionner et de subventionner. Est-ce qu'elle peut assortir sa subvention et son cautionnement d'une condition qui est de participer au Conseil de la coopérative COOPELIA ? Je pose la question. Y a-t-il eu un précédent ?

**Monsieur Robert FAVRE :**

A ma connaissance, jusqu'à maintenant on a déjà cautionné pas mal de coopératives d'habitations sans qu'il y ait un représentant de la Municipalité dans ses

comités. Si ça avait été le cas, il y a longtemps que cela aurait été fait. Je pense que ce n'est pas la logique.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je suis d'accord, Monsieur FAVRE, on ne l'a jamais fait, alors pourquoi est-ce qu'on le ferait ? Mais je trouve que ce n'est pas un très bon argument.

D'autre part, j'aimerais apporter un autre élément. C'est vrai, qu'indépendamment de savoir qui se trouve dans cette coopérative, si je ne m'abuse, après une quinzaine d'années, le bâtiment n'est plus un HLM, donc il est géré de manière normale dans le marché immobilier. Si ces gens sont intéressés à faire ce genre de chose, c'est aussi pour récupérer le bâtiment un moment donné. Donc cette condition ne paraîtra pas extrêmement sévère à des gens qui dans 15 ans, pourront récupérer ce bâtiment et le mettre sur le marché immobilier dans des conditions tout à fait normales. Ceci en dehors de la question de Monsieur SPERTINI, qui reste à éclaircir.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Pour rentrer dans une coopérative, il faut prendre des parts, donc il faut devenir partenaire de cette coopérative. Je ne sais pas si l'on peut imposer à une coopérative de prendre quelqu'un d'externe, en l'occurrence de la commune. Bien sûr que l'on peut conditionner l'octroi de l'aide et de la caution ; c'est une question que l'on peut poser mais cela obligera la commune à prendre au moins une part et à s'investir. Je ne suis pas sûr que l'on puisse répondre à cette question maintenant.

**Monsieur Daniel BURRI :**

Permettez-moi de dire que dans le cadre d'une société coopérative, la Thièle-Yverdon, qui avait si vous vous en souvenez, déposé une demande, d'ailleurs acceptée par le Conseil en même temps que COOPELIA pour la première étape, nous avons résolu cette question : Madame LAYAZ faisait partie du Conseil de la coopérative. Cela ne nous avait pas posé de problème, et je crois à elle non plus. Je ne vois donc pas la difficulté. On est encore dans un état de droit où on peut proposer un certain nombre de choses. On est pas obligé de le mettre comme condition ; si la coopérative est logique, elle verra bien que c'est son intérêt et elle va vraisemblablement l'accepter. Il est parfaitement possible d'avoir au comité de la coopérative quelqu'un qui n'a pas de part. La commune pourrait très bien être là à titre fiduciaire.

Je voudrais profiter d'ajouter aussi que par la suite, les coopérateurs sont les locataires. Donc, ils sont à l'aise pour régler leurs problèmes et on échappe par ce biais-là, à ce fameux retour qui a tellement été critiqué lorsque les loyers sont libérés et qu'il y a un envol de ceux-ci, qui ne sont plus contrôlés. Je pense que c'est une

bonne formule et on ne peut que vous inciter, non pas à en faire une condition, mais une proposition.

**Monsieur Charles MOUQUIN :**

La remarque est pertinente ; je crois que les avis sont favorables à cela, mais pour ne pas poser une condition, on pourrait simplement émettre le vœu et faire confiance à la Municipalité qui discutera avec la coopérative. Il ne faudrait pas imposer quelque chose, qu'ensuite la coopérative se rebiffe, alors que maintenant on a besoin de logements et qu'il faut aller de l'avant.

**Madame la Présidente :**

Je redonne lecture de l'article amendé et nous allons voter. A une évidente majorité, vous venez de refuser cet amendement.

Nous reprenons donc la discussion sur l'article 1 tel que présenté par la Municipalité.

**Monsieur André PERRET :**

Je propose que l'amendement soit un vœu de ce Conseil adressé à l'égard de la Municipalité. Que celle-ci ait l'appui du Conseil pour faire cette demande.

**Madame la Présidente :**

Vous souhaitez qu'on soumette ce vœu au vote ?

**Monsieur André PERRET :**

Oui, au vote.

**Madame la Présidente :**

Le vote montre qu'à l'unanimité, vous venez d'accepter ce vœu.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

La Municipalité prend acte du vœu émis quasi à l'unanimité par ce Conseil et entrera en discussion avec le comité de la coopération COOPELIA dans le but de négocier ce poste au comité.



La discussion n'est plus demandée et cet article 1 est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : cet article n'est pas soumis à votations

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** :

**Monsieur Jacques LEVAILLANT** :

Nous venons d'accepter un vœu qui propose à la Municipalité d'être partie prenante au sein du comité de la coopérative. Je voudrais que la Municipalité prenne note que ce vœu s'étend non seulement à ce préavis mais à tous les futurs préavis qui portent sur le même sujet. Il n'y a pas de raison que nous votions un vœu pour ce préavis-là et cette coopérative-là, et que ce ne soit pas le cas pour les autres participations financières ou cautionnements du même type.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des Finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : la Municipalité autorise à accorder le cautionnement de la commune, jusqu'à Fr. 2'721'200.-, aux emprunts hypothécaires contractés par la Société coopérative COOPELIA pour la construction de deux bâtiments HLM à la rue J.-A. Venel ;

Article 2 : L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée;

Article 3 : Les participations de la commune à l'abaissement des loyers seront portées dans le budget de fonctionnement.

**13. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS.**

Il s'agit de remplacer Monsieur Dominique SARTORETTI. J'attends vos propositions.

**Monsieur Daniel HOFMANN :**

Le groupe Radical vous propose la candidature de Madame Fabienne RENAUT.

**Madame la Présidente :**

Il n'y a pas d'autres candidatures et je vous propose un vote à main levée.

**Vote à main levée** : Madame Fabienne CARRARD est élue à une évidente majorité.

**Madame la Présidente :**

Vous venez d'élire Madame la Conseillère Fabienne RENAUT comme membre à la Commission de recours en matière d'impôts et je l'en félicite.

**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS****Interpellation de Monsieur le Conseiller Maximilien BERNHARD (Actes de vandalisme perpétrés dans le quartier de la Vilette)**

Bienvenue à la Vilette ! C'est en ces termes qu'une dame fort sympathique m'a interpellé au sujet d'actes de vandalisme qui se sont produits le week-end dernier dans ce même quartier. Ayant emménagé dans cet endroit 48 heures auparavant, j'ai d'abord cru que c'était une blague du 1<sup>er</sup> avril mais, voyant l'état des véhicules, j'ai rapidement déchanté.

En effet, dans la nuit de dimanche à lundi, des pneus d'une douzaine de véhicules stationnés aux abords de l'école de la Vilette ont été crevés ou dégonflés. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ce genre de déprédations se produisent dans ce quartier. J'ai constaté d'autre part que le mécontentement et les préoccupations de la population habitant dans cette partie de la ville augmentent sans cesse.

Des bandes de jeunes ados errent actuellement dans ce quartier et il se pourrait bien qu'elles ne soient pas étrangères à ces déprédations. S'il est vrai que certains d'entre eux sont livrés à eux-mêmes une bonne partie du temps, de tels actes ne peuvent pas être tolérés. Ceux-ci entrent d'ailleurs dans le cadre de problèmes liés à

notre jeunesse, que rencontre actuellement la ville d'Yverdon-les-Bains et plus largement notre région.

Une partie de ces problèmes pourrait probablement être évités grâce à une éducation adéquate, dont la responsabilité incombe d'abord aux parents, pour autant que ces derniers ne démissionnent pas de leur rôle « d'éducateur à domicile ». Une autre piste à explorer est l'accès aux activités sportives et artistiques à l'ensemble de la jeunesse yverdonnoise.

En vertu de l'article 58 du règlement de notre Conseil, j'interpelle donc la Municipalité au sujet de ces actes de vandalisme, en lui posant les questions suivantes :

1. Quelles sont les mesures que la Municipalité compte entreprendre afin de dissuader ces bandes à réitérer de tels actes ?
2. Quel type de prévention s'exerce actuellement sur le terrain pour tenter d'éviter au maximum que ce genre d'événements se produisent ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa réponse.

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD**

J'ai appris, par le biais du rapport hebdomadaire de police, ces actes de vandalisme à la Villette. Les rapports hebdomadaires de police sont des rapports qui sont effectivement inquiétants. C'est inquiétant à la Villette comme dans d'autres quartiers de la Ville. Il y a un nombre impressionnant d'actes d'incivilité, de vandalisme, d'infractions de toutes sortes.

La problématique n'est pas simple. On a discuté très récemment, et essayé de réfléchir – vous avez pu le constater et le lire d'ailleurs dans la presse -, avec les cafetiers-restaurateurs de la place pour voir comment eux géraient ce genre de problèmes de vandalisme ou d'insécurité à la sortie des établissements, qu'ils soient nocturnes ou du petit matin. C'est effectivement quelque chose de très délicat. Ce qu'il faut savoir, c'est que les effectifs de police actuels nous mettent dans la situation où on arrive à avoir une ou deux patrouilles en même temps sur l'ensemble du territoire communal, ceci lorsque l'on a tenu compte des absences pour raisons de maladie, de cours, ou autres. Si on doit régler en même temps les sortie de bars, de restaurants, pour donner un exemple, qui se situent à peu près tous dans le même secteur, vous vous rendez bien compte qu'il est très difficile de patrouiller et d'aller à la Villette ou ailleurs.

Une des pistes serait de pouvoir intensifier les présences, comme j'ai pu déjà le répondre à Madame Silvia GIORGIATTI pour le cas du racket. Un des moyens importants pour faire face à cette problématique serait de pouvoir intensifier une

présence policière, pas répressive mais déjà dissuasive. C'est-à-dire de pouvoir anticiper, de pouvoir rassurer la population, de pouvoir montrer qu'il y a une présence dans la rue et qu'elle peut compter sur sa police municipale.

Mais dans l'état actuel des effectifs, c'est très difficile. C'est une question que l'on se pose actuellement à la Municipalité et il faut que l'on réfléchisse comment on peut gérer cet état de fait et voir si on a une proposition à vous faire pour aller dans le sens de ce que je suis en train de vous dire. La police est une chose mais c'est vrai qu'il y a d'autres cas. On parle de jeunes, si on prend la problématique de la jeunesse, c'est vrai qu'il y a eu les états de la jeunesse qui se sont faits en automne passé. Ce serait très important de les reprendre ; la Municipalité a cette volonté de reprendre cette discussion. Actuellement, on a un éducateur de rue, vous savez que c'est dans l'air du temps de réfléchir pour un deuxième éducateur ou éducatrice; je ne veux pas dévoiler des secrets alcôves, puisque cela n'en est pas, mais simplement ça fait partie des réflexions générales que l'on peut avoir.

Alors, c'est vrai, il y a les problèmes « jeunesse » qu'il faut traiter ; il y a les problèmes des incivilités, de l'insécurité, qui ne sont pas seulement dus à la jeunesse, mais aussi aux adultes. De plus, il faut se poser la question sur ce que l'on peut faire avec les moyens du bord, voir s'ils sont suffisants. Je doute que la réponse soit positive en l'état actuel des choses.

On a vu que dans le cas de la Villette, des pneus ont été crevés ou dégonflés, on a retrouvé ce cas à la rue St.-Georges sauf erreur ; c'est un vrai souci et je n'ai pas de réponse dans l'immédiat. Mais sachez que c'est un problème qui nous préoccupe et que l'on va s'atteler à cette tâche-là en essayant de vous proposer des solutions pour remédier à cet état de fait.

**Monsieur Maximilien BERNHARD :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et j'attends avec impatience les diverses propositions.

Je n'ai toutefois pas eu de réponse à la deuxième partie de ma question, à savoir quel type de prévention s'exerce actuellement concrètement sur le terrain.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD**

Je n'ai peut-être pas répondu précisément sur ce point-là. Mais actuellement, il y a un maximum de présence dans le terrain. La seule présence, c'est de pouvoir couvrir le territoire d'une façon générale avec le personnel que l'on a à disposition. Il n'y a donc pas une fixation dans un quartier plutôt qu'un autre. C'est vrai qu'il y a des bandes qui agissent sur Yverdon, qui sont plutôt mobiles, mais qui ne font pas non plus une fixation dans un quartier ou qu'un quartier est un coupe-gorge. Si c'était le cas, on aurait très mal fait notre travail puisqu'on aurait laissé pourrir une situation

qu'il est impossible de ne pas connaître. Mais une fois c'est à la Villette, une fois c'est à St.-Georges, une fois c'est peut-être aux Uttins ; c'est vraiment très difficile d'avoir une systématique. La seule chose que l'on peut connaître, ce sont les problèmes rencontrés à la sortie des établissements nocturnes, puisque par définition on connaît les heures de fermeture ; on sait à partir de quelle heure on n'arrive pas à sortir les gens ; quand ils sont sortis, on arrive pas à les faire rentrer chez eux. Ceci est quelque chose de maîtrisable puisqu'il y a un horaire. Le reste, c'est tout à fait aléatoire et on essaie de jongler avec les différents cas en ne laissant pas pourrir une situation dans un coin donné de la Ville d'Yverdon. Car ceci permettrait de dire que dans ce quartier, la police n'y va plus, comme on a pu le voir dans certaines banlieues, en raison du danger que cela représenterait. Il n'y a pas de terrain abandonné sur Yverdon mais on fait avec les moyens du bord qui sont peut-être insuffisants. Comme je vous ai dit, je vous propose de revenir dans cette discussion lors d'une prochaine séance avec des éléments plus importants.

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Un tout petit complément à l'intervention de mon collègue CARRARD. Dans le domaine de la prévention, je rappelle que la Municipalité travaille également sur la notion de lieu de rencontre. Vous le savez, actuellement pour les 12-16 ans, nous avons un lieu de rencontre qui fonctionne bien à Yverdon, qui est le Check-Point, piloté par l'association AJYR. Il s'agit maintenant de réfléchir à la mise sur pied d'un lieu de rencontre pour les 16 ans et plus.

Encore une fois, dès que la Municipalité aura un projet concret, qu'elle aura achevé ses travaux, elle viendra vraisemblablement devant ce Conseil avec une proposition.



### **Question de Madame Marie-Louise HEFTI (Couronne de l'Avent à la rue du Milieu).**

Chaque fois que je passe par la rue du Milieu, je suis saisie par la beauté de la couronne de l'Avent qui plane au-dessus de la rue. Or donc, on vient de fêter Pâques ! Question :

- S'agit-il d'un simple oubli ?
- La Municipalité a-t-elle voulu compenser l'abandon par la SIC d'un projet prometteur d'éclairage de fête, pourtant cautionné par le Conseil ?
- Enfin, veut-on affirmer qu'à Yverdon-les-Bains, où il fait bon vivre, c'est Noël toute l'année ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je crois effectivement que ce témoin des Fêtes de fin d'année dérange pas mal de personnes. J'aimerais vous rassurer ; la Municipalité n'a pas été satisfaite de l'issue du dossier « éclairage » en fin d'année, conduit par la SIC, et elle a pris rendez-vous avec cette société d'ici une dizaine jours, de façon à examiner de quelle manière on peut, d'une part éliminer ce témoin gênant, et d'autre part rechercher une solution qui donne une certaine luminosité à notre Ville en fin d'année.

**Madame Marie-Louise HEFTI :**

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

**Motion de Madame Georgette ROMON (Soutien financier à la création d'un poste d'éducatrice de rue)**

Je propose que le Conseil débloque rapidement une somme de Fr. 50'000.- pour la création d'un poste d'éducatrice de rue.

Toutes les personnes concernées sont unanimes à reconnaître l'urgence du besoin.

L'allocation de ce montant permettra de résoudre la situation actuelle qui ne peut pas attendre la décision de la participation des communes environnantes.

**Monsieur André PERRET :**

On débloque Fr. 50'000.- pour qui : pour AJYR ?... pour la commune ?... pour une autre société ?... pour un autre groupement ? On peut donner cette somme au premier venu dans la rue. Je pose la question parce que vous dites « on doit débloquer Fr. 50'000.- » .. mais pour qui ?

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

Nous savons tous ici que la Municipalité est justement en train de plancher sur le sujet et qu'elle va venir devant ce Conseil avec une proposition probablement. Je ne sais pas si la proposition ira dans le sens préconisé par la motion. Mais on sait qu'elle va venir avec des propositions visant à seconder l'animateur de rue, à trouver des solutions pour faire de la prévention à cette délinquance, ou cette violence ou ces malveillances que nous connaissons en Ville. Je crois vraiment qu'il faut laisser la Municipalité travailler, la laisser venir avec une proposition concrète devant le

Conseil. Probablement que la proposition que vous faites ne sera pas suffisante ; peut-être le sera-t-elle, je ne le sais pas. Ce sera peut-être Fr. 55'000.- ou 48'000.- ou 75'000.-. Laissons le temps à la Municipalité de venir avec des propositions.

### **Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

C'est vrai qu'il y a le temps, on nous en a déjà parlé du temps et le temps coule. Maintenant on nous a parlé de la RAS, on nous a parlé qu'il fallait approcher les communes avoisinantes. Je crois vraiment qu'il est temps de prendre le temps de prendre une décision. Et la décision qu'on vous propose maintenant, Monsieur le Conseiller PERRET, c'est de débloquer ces Fr. 50'000.- pour adjoindre à l'éducateur de rue - celui-ci a un statut -, de lui adjoindre une éducatrice de rue. C'est vrai qu'avec Fr. 50'000.-, on ne va pas débloquer un salaire annuel. Mais une participation me semble être un premier pas.

Donc, on a parlé de différentes choses, on a parlé de dissuasion, d'incivilité, on a aussi parlé de prévention. Il est temps maintenant de faire un pas et en débloquent cette somme, on fait ce pas vers la bonne direction et la Municipalité montrera ainsi, et le Conseil aussi, qu'on a cette volonté de soutenir cet éducateur de rue.

### **Monsieur André PERRET :**

Je ne vais pas insister longtemps car je crois que Madame la Municipale a quelque chose à nous dire. Mais il me semble que dans la motion, il y a quelque chose d'incohérent. Actuellement, la commune débloque Fr. 300'000.- pour AJYR. L'éducateur de rue dépend d'AJYR, c'est donc un employé d'AJYR. Est-ce que ces Fr. 50'000.-, ce sont Fr. 50'000.- supplémentaires pour AJYR que vous demandez ou pour je ne sais qui ? Il faut bien que l'éducateur ou l'éducatrice de rue dépendent de quelqu'un, qu'ils aient un employeur. Or, vous ne définissez pas un employeur. Vous dites, on lance Fr. 50'000.-, comme ça, en l'air. Je vous repose la question : pour qui nous proposez-vous de débloquer ces Fr. 50'000.- ?

### **Madame Gloria CAPT :**

Je ne soutiens pas du tout votre proposition, parce que vous dites vous-même, indépendamment de la remarque pertinente de Monsieur PERRET : ces Fr. 50'000.- vont aider un petit bout... un petit bout à quoi ? C'est pas du bricolage, ce qui se passe. On est devant une situation qui est difficile ; il faut trouver un concept global pour essayer de la résoudre. Ce n'est pas en bricolant avec Fr. 50'000.- que l'on ne sait pas à qui attribuer qu'on va y arriver. On ne peut pas bricoler avec ce dossier Monsieur ROMAILLER. On ne peut pas donner Fr. 50'000.- à l'animateur « juste » pour l'aider en ce moment, pour lui adjoindre peut-être quelqu'un pour un mois ou deux.

**Madame la Municipale Hélène GRAND :**

Evidemment, j'avais quelque chose à dire sur le sujet et je voulais vous informer un peu de l'état de la situation.

Nous avons eu la première réunion du comité de la Régionalisation de l'Action Sociale qui a été assermenté très récemment, puisque les autorités ont changé. Nous avons présenté ce projet de renforcement des éducateurs de rue à ce comité et un sous-groupe, un groupe de travail a été désigné pour plancher sur ce sujet. La Municipalité d'Yverdon, pensant que c'est important que les communes avoisinantes participent au financement de ce poste, appuie bien sûr cette position.

Nonobstant l'été qui nous attend, peut-être plus surveillé que les autres car il y aura beaucoup de policiers en raison de l'Expo.02, la Municipalité est en train de réfléchir à une autre solution dans l'attente de cette décision définitive de la RAS. Cette solution sera probablement provisoire étant donné qu'il n'y a pas de raison que la commune d'Yverdon paie pour toute la région les frais de ces éducateurs de rue quand on sait que 50% de ces jeunes qui sont suivis actuellement viennent des communes avoisinantes ou du district.

Dans l'immédiat, je n'ai rien de plus à vous dire, mais je pense que vous aurez des nouvelles prochainement.

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

J'ai omis la conclusion de mon intervention tout à l'heure qui visait à demander à ce Conseil de renvoyer la motion qui vous est proposée par notre collègue à la Municipalité pour complément d'étude et rapport.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je crois que Madame GRAND a répondu qu'il ne s'agissait pas d'un bricolage. Je ne veux pas insister plus. Il y a des choses qui sont en projet et c'est dans ces projets qu'on aimerait entrer mais on aimerait y entrer avant une décision de la RAS car on sait très bien que la RAS, ça prend du temps.

**La discussion n'est plus demandée et cette motion, à une évidente majorité, est renvoyée à la Municipalité.**





**Interpellation de Madame Claudine GIROUD (Place Pestalozzi)**

Je suis très contente qu'il soit enfin interdit de stationner sur la place Pestalozzi, ce qui m'encourage pour la suite.

Cela ne fait-il pas trop longtemps que nous parlons de l'aménagement de la place Pestalozzi sans jamais rien faire, j'ai l'impression ? C'est le moment donc d'agir et ce avant l'Expo.02, je vous en prie.

J'utilise donc la voix de l'interpellation pour vous proposer ce qui suit : empêchons le trafic d'emprunter la rue Pestalozzi à l'endroit où elle longe la place du même nom jusqu'au goulet entre le Château et l'Hôtel de Ville - j'espère que vous voyez où c'est -, et ce dès avant l'ouverture d'Expo.02, et définitivement.

Cette place est au cœur de la ville et mérite d'être mise en valeur. Les visiteurs de l'Expo.02 pourront y flâner sans être dérangés par le bruit de moteurs et accéder au Château sans risquer de se faire écraser.

Je n'oublie pas que la place doit être accessible aux pompiers et à vos éventuels livreurs.

J'ai entendu parler tout à l'heure par Monsieur CARRARD d'un système de bornes mobiles, ce qui me semble tout à fait pratique et esthétique.

J'attends vos réponses et vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est vrai que la problématique du centre ville, la place Pestalozzi, entre autre, est un sujet sensible et qui nous tient à cœur ; nous partageons ce souci avec vous, Madame la Conseillère GIROUD.

Le problème de fermer la rue qui vient depuis le rue Pestalozzi et qui va en direction du goulet de l'ancien poste de police, est que cette rue est l'une des deux seules pénétrantes au niveau du centre ville ; l'autre rue étant la Rue des Casernes. Si l'on ferme cette rue à la circulation, on va reporter l'infiltration des véhicules uniquement par la Rue des Casernes et ce sera impossible à supporter pour ce secteur-là. Je rappelle que dans l'autre sens, la Rue du Valentin, il s'agit d'une rue à sens unique et nous ne pouvons pas revenir sur le centre ville ; c'est pour cela que les études ont démontré jusqu'à maintenant que ce n'était pas raisonnable de condamner ce passage qui va de la Rue Pestalozzi au goulet de l'ancien poste de police.

Ce que l'on peut faire par contre, c'est de préserver le cœur de la ville et de voir dans quelle mesure on peut répondre aussi aux préoccupations de Monsieur le Conseiller KLAUS qui voulait une animation au niveau de la place Pestalozzi. C'est donc plutôt dans ce sens-là que je vous répondrai, c'est-à-dire la proposition avec laquelle on va revenir devant le Conseil en ce qui concerne les problèmes de bornes. Cela nous permettra de voir dans quelle mesure on peut pousser la réflexion avec les services communaux, URBAT par exemple, pour voir comment rendre ce secteur encore plus attrayant. Le fait de cette volonté de l'avoir vidée des véhicules qui n'ont rien à faire sur cette place est déjà un premier pas, mais le bouclage « pur et dur » de cette rue, même s'il y a une tendance idyllique, semble impossible du point de vue pratique.

J'espère avoir répondu à votre question

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Je m'étonne de la réponse de Monsieur CARRARD. Il me semble me souvenir que plus d'une fois, lors de manifestations importantes ou lors de marchés plus grands que prévus, on bloque cette rue et cela ne semble visiblement pas poser beaucoup de problèmes. On pourrait envisager d'accepter la proposition de Madame GIROUD lors d'Expo.02 pour créer une place véritablement piétonne et agréable pour les touristes de passage et de rediscuter de la réouverture par la suite.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

S'il est vrai que cet accès est fermé, il l'est quelquefois de façon temporaire. Par exemple pendant la période des Festiv'été, comme il va être fermé lors de toute une série de manifestations dans le cadre de l'Expo, dont les Festiv'été. C'est vrai que pour certaines manifestations, on accepte ce dérangement pour des raisons de convivialité et c'est dans cet état d'esprit que l'on peut aller dans votre sens. Pour toutes les manifestations qui obligent à fermer ce passage-là, on le fait. Mais cela semble difficile, voire impossible de le faire d'une façon permanente.

Pendant l'Expo, pendant cet été, il a aura une période relativement longue où ce passage sera fermé mais il faut être conscient que cela génère des surcharges de trafic ailleurs. Ce sont des questions de tolérance mais pas une situation qui peut perdurer.

**Monsieur Daniel de RAEMY :**

J'avais déjà fait une proposition en 93 ou 94 en proposant la fermeture de la rue autour du Château. J'avais été sèchement « renvoyé à mes études », si je puis dire, non pas tellement pour des questions de circulation, mais parce que personne ne sait quelles seraient les nuisances que cela introduirait. Les seuls qui ont protesté sont les commerçants du centre ville qui n'ont toujours pas compris que c'est

justement une ville sans voitures qui attirera les gens et c'est la seule protestation qu'il y a eu et sur laquelle la Municipalité s'est très vite rabattue.

Il faut partir sur des bases de calculs sérieux qui n'ont jamais été faits. Donc, je ne pense pas que Monsieur le Municipal peut nous répondre cela ; que cet axe est absolument indispensable à la survie de la ville. L'accès au centre ville n'est pas empêché par la fermeture de cet axe.

Les gens qui viennent du sud de la ville se garent dans des parkings qui se trouvent au sud de la ville et ceux qui viennent de l'est ou de l'ouest se garent sur la place d'Armes.

Le transit, je ne vois pas en quoi il est utile pour faire ses courses au centre ville.

### **Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

Je voudrais apporter de l'eau au moulin de Monsieur Daniel de RAEMY. Il y a d'autres protestations, c'est celles des habitants du centre ville. Il n'y a pas que les commerçants au centre ville, heureusement ; il y a aussi quelques citoyens qui y habitent. Et c'est vrai que pour accéder à certains endroits de la ville, c'est la seule pénétrante par laquelle vous évitez de couper deux voies de circulation.

Si vous débouchez de la rue des Philosophes et que vous voulez tourner dans la rue de la Plaine, vous êtes obligés de couper la voie de circulation dans le sens Plaine/Lausanne et la voie de circulation du sens Lausanne/Plaine.

Si vous aboutissez à coté des casernes, vous coupez les deux voies de circulation également. Le seul endroit où il est possible d'accéder à une certaine partie du centre ville, c'est bien cette rue Pestalozzi, qui vous évite d'avoir à couper ces deux voies de circulation. Ceci permet de circuler plus facilement.

Voilà, pour meubler votre concert de protestations, j'adresse la protestation d'un habitant du centre ville.

### **Madame Claudine GIROUD :**

Monsieur CARRARD je vous ai bien entendu. J'aimerais alors savoir pourquoi on a noté cette histoire depuis « des siècles » dans le plan des déplacements dont on a parlé aujourd'hui et pourquoi c'est toujours au point mort. Je ne comprends pas, je suis désolée....

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Dans le plan de déplacement, c'est un état de la situation avec des propositions. Des propositions, on en a passé une ce soir avec un certain nombre de difficultés ! Je pense que cela mérite une réflexion et je ne dis pas qu'il faut abandonner, je dis simplement que dans l'état actuel c'est difficile.

Pour aller dans le sens de Monsieur Daniel de RAEMY, je rappelle qu'actuellement, il y a un concours d'architecture dans le périmètre des casernes. Au droit du pavillon des officiers, il y a un passage qui est un goulet, actuellement très difficile. Si l'on fait un report de circulation dans ce secteur-là, dense actuellement, ce n'est pas possible.

Par contre, pour ne pas boucler la discussion, cela serait stupide - je ne pense pas que l'on détienne la vérité -, on pourrait suivre ce qui va se faire au niveau du concours d'architecture dans le périmètre des casernes. Je rappelle que dans le cadre du concours d'architecture, le maintien ou non du pavillon des officiers est laissé à la libre appréciation des candidats, des architectes. Si par hasard, il y avait une redistribution des cartes dans le périmètre, cela permettrait de revoir l'ensemble de ce périmètre.

En l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas boucler cette rue, pour les raisons que Monsieur le Conseiller LEVAILLANT a également expliquées tout à l'heure. Ce qui n'empêche pas qu'en fonction des études, on pourra peut-être rediscuter l'ensemble, être attentif à cette problématique.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Toujours concernant la place Pestalozzi, je me réjouis, je crois avec l'ensemble de ce Conseil, de ce qui a été fait. Mais je tiens à faire remarquer la difficulté qu'il pourrait y avoir concernant la distribution des colis postaux, avec une interdiction rigide dont il est fait état dans la Presse du Nord Vaudois. J'espère qu'il y aura encore une certaine souplesse vis-à-vis du personnel postal, pour la distribution des colis.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Il faut faire attention aux dérogations. A partir du moment où vous ouvrez une porte, il va être difficile de la refermer.

L'autre jour, quand on a mis en place ces restrictions, cette interdiction d'arrêt, quelqu'un arrive avec une camionnette ; il venait livrer. Il nous a fait savoir que nous étions de vrais « sauvages », que cela n'était pas possible et qu'il devait effectuer une livraison. Il s'est alors parké juste dans le virage, sur la courbe. Il est sorti avec un volume qui ressemble à deux cartons à œufs, peut-être deux fois douze !...il ne faut pas exagérer !

On ne doit pas empêcher les gens de vivre et de travailler. Ceux qui ont des livraisons à faire pourront les faire. S'il s'agit de livraisons importantes, comme des caisses de bouteilles, une palette, par exemple ou d'un déménagement, nous ferons toujours preuve d'une certaine souplesse. Si cela dure une petite période, cela ne pose pas de problèmes et ce n'est pas en comparaison avec ce qui se passait avant sur cette place. Si quelqu'un doit livrer des œufs, par exemple, et qu'il ne peut pas aller devant la porte avec son camion, je pense qu'il y a d'autres solutions. Il lui reste toujours la possibilité d'emprunter les rues commerçantes du centre, avant 10h. le matin, de s'arrêter à la limite de la place Pestalozzi et de parcourir les 10, 30 ou 50 m qui restent à pied.



**Réponse de Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD à Madame Heidi BOTTERON (Aménagement du chemin de Floreyres)**

La Municipalité, l'année passée, a approuvé une proposition d'aménagement léger, une fois n'est pas coutume, au chemin de Floreyres.

Elle a ainsi donné le feu vert au service des travaux pour réaliser des mesures relativement simples, mais qui constituent néanmoins une très nette amélioration pour la sécurité des piétons. Ces travaux ont été retardés par ceux qui se déroulent encore à l'Avenue des Bains ; ils pourront être repris cet été. Le montant s'élève à Fr. 13'500.- et sera pris sur le compte d'entretien courant du service des travaux.

Ces travaux consistent en ceci : (il y a deux genres de travaux)

- Tout d'abord le trottoir côté sud est prolongé par une bande mixte : piétons et cyclistes à la montée, afin de mieux garantir la sécurité des usagers. Cette bande d'une largeur d'environ d'un 1 m. à 1,20 m., réduit la chaussée carrossable à 6 m. sur tout le tronçon habité de Floreyres.
- Il y a une seconde mesure : le long du trottoir nord existant, cinq décrochements d'une largeur d'un 1,50 m. et de 12 m. de longueur créent des bastions de protection pour les piétons ; ils favorisent ainsi la traversée de la chaussée et réduisent la vitesse des véhicules. A ce propos, elle est aussi réduite par le pont des CFF qui est relativement, voire même tout à fait étroit, et par les arrêts de bus de part et d'autre, qui sont aussi des éléments modérateurs.

**Madame Heidi BOTTERON :**

Je vous remercie de votre réponse et j'attends impatiemment qu'il se passe quelque chose.

**Madame la Présidente :**

Nous arrivons au terme de cette séance.

Je vous donne rendez-vous le 2 mai dans cette même salle, pour autant qu'il y ait de la matière et je lève cette séance.

Il est 23h10

**CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

Adine PERRET

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

# TABLE DES MATIERES

## du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 avril 2002

	Pages
1. Appel .....	90
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2002.....	91
3. Démissions.....	91
4. Assermentations.....	92
5. Communications de la Présidente .....	92
6. Communications de la Municipalité.....	94
7. Préavis no 33/01 concernant l'octroi à COOP Mineraloel AG d'une servitude de superficie grevant la parcelle communale no 3301 au Pré-Neuf. (Monsieur Armand RUDAZ, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur) .....	96
8. Préavis no 1/02 concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, ainsi que sur l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales. (Monsieur Armand RUDAZ, président de la commission des affaires immobilières, rapporteur) .....	98
9. Préavis no 7/02 concernant 15 demandes de naturalisation présentées par Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs Maria-Teresa Alfonzo, Anastasia Bartolotta, Ljubica Dinic, Jia Huan Ha, Vipushana Kanagasabai, Sekaran Peethamparam, Rosanna Petruzzello Santagta, Sladana Malgioglio, Abderehman Saadi, Ari Saadi, Azad Saadi, Sanja Scepanovic, Svetlana Scepanovic, Emina Smajic, Michael Tshiala-Bitshidi-Bibi. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la commission des naturalisations, rapportrice).....	102
10. Préavis no 8/02 concernant une demande de crédit de Fr. 584'000.- pour l'étude du « plan des déplacements 2002 » et la mise en œuvre des travaux à réaliser avant l'ouverture d'Expo.02. (Monsieur Christian PAULI, rapporteur).....	108
11. Préavis no 9/02 concernant l'assainissement des installations de tir du Stand de Floreyres. (Monsieur Daniel HOFMANN, rapporteur) .....	120
12. Préavis no 10/02 concernant le cautionnement de la commune aux emprunts destinés à financer la construction de deux bâtiments HLM par la société coopérative d'habitation (SCH) Coopélia. (Madame Marie-Louise HEFTI, Présidente de la Commission des Finances, rapportrice).....	126
13. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts.....	131

<b>14. Propositions individuelles et interpellations .....</b>	<b>131</b>
<i>Interpellation de Monsieur le Conseiller Maximilien BERNHARD (Actes de vandalisme perpétrés dans le quartier de la Vilette) .....</i>	<i>131</i>
<i>Question de Madame Marie-Louise HEFTI (Couronne de l'Avent à la rue du Milieu). .....</i>	<i>134</i>
<i>Motion de Madame Georgette ROMON (Soutien financier à la création d'un poste d'éducatrice de rues) .....</i>	<i>135</i>
<i>Interpellation de Madame Claudine GIROUD (Place Pestalozzi).....</i>	<i>138</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD à Madame Heidi BOTTERON (Aménagement du chemin de Floreyres) .....</i>	<i>142</i>